# DÉCHETS

# 2024 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

sur le prix et la qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



### **SOMMAIRE:**

EN SYNTHÈSE	1
FAITS MARQUANTS	2
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	3
LE PÔLE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉTROPOLITAINLE TERRITOIRE DESSERVI	
DESCRIPTION DU SERVICE ET ÉVOLUTIONS	8
SENSIBILISATION ET PRÉVENTION	9 13 15 17
LES OBJECTIFS RÈGLEMENTAIRES	27
REPÈRES	28
CHIFFRES CLÉS	30
INDICATEURS TECHNIQUES DE L'ACTIVITÉ	33
BILAN DES OPÉRATIONS DE COLLECTE	
LES INDICATEURS FINANCIERS	53
LE COMPTE ADMINISTRATIF	54
ANALYSE DES COÛTS DU SERVICE	63
RÉPARTITION DES COÛTS DE REVIENT HT LES COÛTS DE REVIENT PAR FLUX (en €HT, €HT/Tonne, €HT/habitant) COÛTS PAR TONNE ET PAR HABITANT TOUS FLUX COÛTS AIDÉS HT DES PRINCIPAUX FLUX	65 66
ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES DÉLÉGATAIRES	68
LA SOCIÉTÉ VALBOMLA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE	
ANNEXES	77
TABLEAU DES EFFECTIFS DU P.P.G.D. AU 31/12/2024	80 81

# EN SYNTHÈSE ...

Le modèle de service public de gestion des déchets (PPGD) que nous connaissons depuis plusieurs décennies repose sur la collecte et le traitement des déchets, assurés de manière performante par la Métropole.

Au cours de l'année 2024, 412 190,35 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés en porte à porte, en apport volontaire (bornes) ou dans les Centres de recyclage (CR), **soit +1,45% par rapport à 2023**Cette évolution globale est la résultante de l'augmentation des déchets de la collecte sélective (+ 4%) et ceux apportés en centre de recyclage (+ 4.75%), principalement sur les végétaux et le bois.

Il est à noter malgré cette évolution, une tendance confirmée à la baisse des OMR à -1,68 %.

Malgré cette augmentation des tonnages de déchets, le ratio par habitant et par an reste stable soit 495,70kg/hab/an du fait de l'augmentation de la population sur la Métropole (+11 930 habitants, soit +1.46%)

La réduction des DMA par habitant (hors déchets communaux) est ainsi de -12,15% par rapport à l'année de référence de 2010, résultat encourageant pour atteindre l'objectif de -15% d'ici 2030.

Cette année encore et depuis le lancement de l'extension des consignes de tri de 2023, la collecte sélective (hors verre) affiche une progression de +1,18 kg/habitant/an soit un impact de +1 538 tonnes.

En outre, les déchets collectés ont été valorisés à 94,07% directement en matière, biologique ou en énergie.

En termes financiers, le coût global de l'élimination des DMA s'est élevé à 120,38 M €, financé à 89,51 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS) et 10,49% par les recettes diverses (recettes d'exploitation, dotation et subventions, etc.), le budget étant équilibré sans recours au Budget Principal.



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole



## **FAITS MARQUANTS**

# ...déploiement du plan stratégique déchets 2022-2026 en matière de collecte et réduction des déchets

- Mise en place de la collecte en fréquence 1+1 (1 fois la poubelle noire et 1 fois la poubelle jaune par semaine) pour la zone nord en juin 2024 et la zone ouest en novembre 2024. Les autres zones seront opérationnelles en janvier 2025
- Pérennisation d'une collecte en fréquence 4+2 sur l'hypercentre de Bordeaux
- Démultiplication des actions de sensibilisation et de prévention. (cf. p.9-10)
- Démultiplication des opérations de broyage de végétaux en déchetterie et à domicile (cf. p.9-10)
- Installation de 400 Bornes à déchets alimentaires (BADAs), et distribution de kits d'utilisation des bornes aux habitants
- Augmentation de la présence du centre de recyclage mobile sur Bordeaux
- Mise en place d'un Règlement d'Intervention "Prévention des déchets" qui permet aux communes de faire co financer par Bordeaux Métropole des actions de prévention principalement, mais aussi de valorisation et de changement de regard.

### ...amélioration des conditions de travail du service public de collecte des déchets ménagers

Livraison du bâtiment d'exploitation de Latule et des vestiaires du centre de transfert de TOUBAN .



Photos Centre MOA PPGD



### ...amélioration de l'information et du suivi de l'usager du pôle prévention et gestion des déchets (PPGD)

 Pérennisation d'une unité relation usagers, avec téléaccueil et déploiement d'un nouveau système d'information.

Ce système d'information nommé Collect'IV permet de dématérialiser et tracer les demandes des usagers au PPGD. En 2024, 30 264 demandes usagers ont ainsi été enregistrées et traitées.

### ...sur les contrats de délégation de service public

En 2024, les travaux concessifs confiés au délégataire VALBOM se sont poursuivis permettant l'atteinte des performances garanties sur la qualité des rejets « BREF bas» pour l'UVE de Bègles le 19 décembre 2024, désormais au même niveau de performance environnementale que l'UVE de Cenon, ce qui les place parmi les premiers en France.

### ...en matière de coopération territoriale

La prévention et la gestion des déchets ménagers est un des axes de travail retenu dans le cadre de la coopération avec les territoires voisins de la Métropole.

Deux ateliers se sont tenus en novembre avec les élus des 15 collectivités.

Les enjeux partagés dans cette coopération girondine sont :

- un engagement d'un prix unique de la tonne incinérée appliqué à toutes les collectivités publiques Girondine ;
- un droit de priorité pour BM pour incinérer l'ensemble de ses déchets dans ses équipements ;
- la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) ;
- le paiement d'un loyer redevance à BM pour la mise à disposition de ses équipements

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

### Le pôle métropolitain de prévention et de gestion des déchets

### Le périmètre du PPGD

- la définition de la stratégie et le pilotage des politiques publiques de gestion des déchets sur l'ensemble de la métropole, y compris la prévention et sensibilisation et l'implantions des centres de recyclages et de ressources.
- la collecte des OMR et de la collecte des recyclables de 21 communes sur 28 (voir carte ci-après);
- le transport des déchets vers les centres de traitement ;
- le traitement et valorisation des déchets communaux
- l'exploitation de 16 centres de recyclage sur 18;
- l'entretien et la réhabilitation des anciennes décharges de Labarde à Bordeaux et du Bourgailh à Pessac par l'installation de panneaux photovoltaïques.

### L'organisation du Pôle Prévention et Gestion des Déchets

Les missions générales du Pôle sont regroupées au sein de trois directions.

- La direction Exploitation qui comprend :
  - les services collecte qui assurent la collecte et le transfert des ordures ménagères résiduelles et assimilées ainsi que la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés en régie directe sur 21 communes.
    - Ces services gèrent également l'acquisition et l'installation de matériel de précollecte (bornes et bacs roulants) ainsi que la gestion de la relation usagers.
  - le service valorisation qui a en charge la gestion et l'exploitation en régie directe des centres de recyclage (déchetteries) c'est à dire le gardiennage et l'accueil ainsi que le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
  - le centre matériel et sites qui gère l'entretien des bâtiments de la direction et les matériels y afférents.
- La direction Stratégie et Maitrise d'Ouvrages qui comprend :
  - la mission de suivi et de pilotage des délégations de service public.
  - le service Pilotage qui a pour mission l'animation des politiques publiques de prévention des déchets, la maîtrise d'ouvrage et du patrimoine, la gestion des données informatisées de collecte et le déploiement des solutions de tri à la source des bio déchets.
  - le service Prévention qui a pour mission l'animation des partenariats et l'accompagnement des habitants.
  - la mission Plan Stratégique Déchets 2026 qui définit la stratégie de mise en œuvre des actions techniques du Plan : schéma directeur des centres de recyclage, fréquences de collecte, tri à la source des biodéchets et la mise en œuvre des extensions des consignes de tri.

- La direction Ressources qui comprend :
  - le service des Ressources Humaines chargé de la gestion courante des agents et du volet formation
  - le service Administratif et Financier, service support et transversal qui gère administrativement les marchés publics, la préparation et l'exécution budgétaire, le suivi des tonnages et des coûts ainsi que la gestion administrative de la direction;
  - la mission à l'accompagnement au changement du pôle et communication interne
  - la mission d'appui à la mise en œuvre du volet social du plan stratégique déchets

### Les moyens humains

Au 31 décembre 2024, l'effectif voté de la direction se compose de 1005 postes (voir annexe).

### Les moyens matériels roulants

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en porte-à-porte sont assurées à l'aide de 197 véhicules bennes auxquels s'ajoute une benne à chargement latéral.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en apport volontaire s'effectuent au moyen de 9 bennes compactrices à grue et de 13 camions à bras hydrauliques.

Le transport des déchets est réalisé avec 16 semi-remorques, 29 camions à bras pour les centres de recyclage.

### Le SIVOM Rive Droite

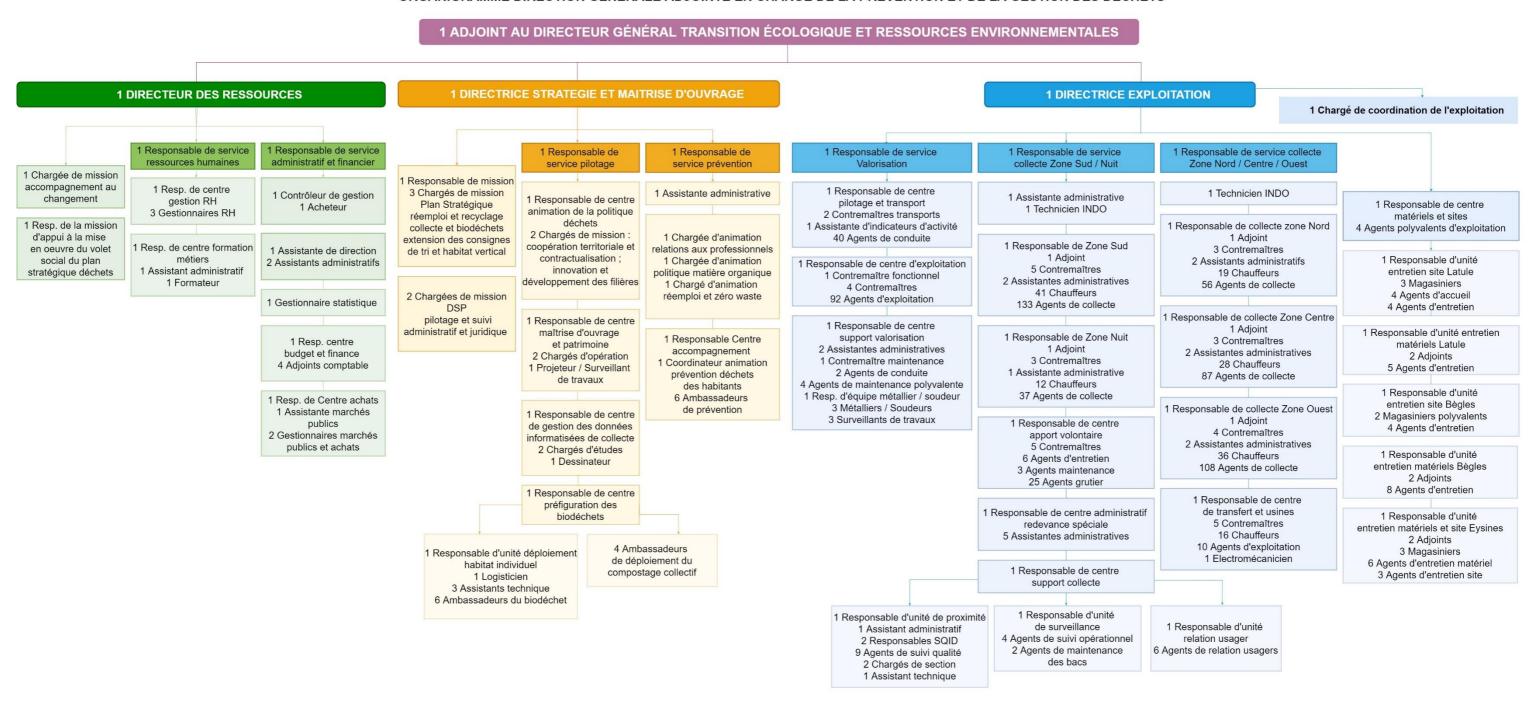
Bordeaux Métropole adhère au SIVOM Rive droite pour 7 de ses communes (voir carte ci-après).

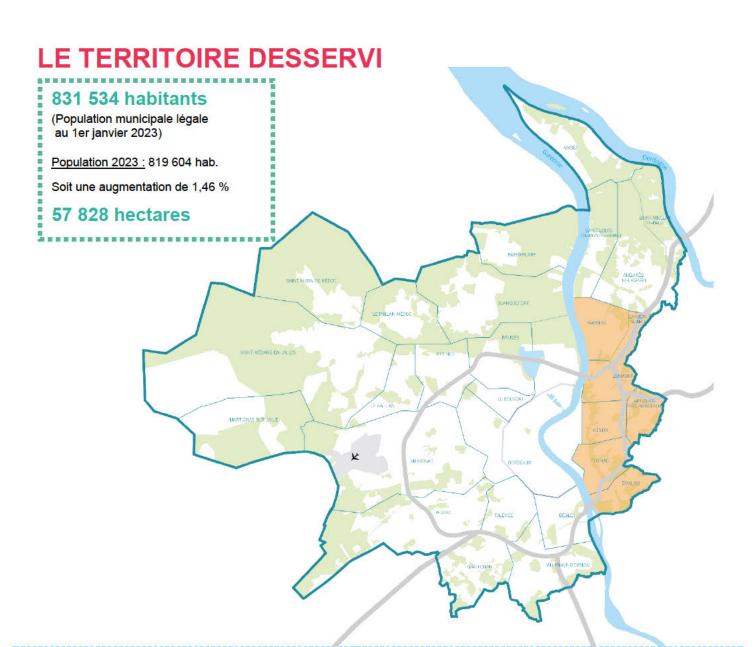
Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé, la société VEOLIA Propreté, pilote les prestations suivantes :

- collecte des déchets ménagers et assimilés,
- gestion de 2 centres de recyclage

### LE PÔLE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉTROPOLITAIN

### ORGANIGRAMME DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE EN CHARGE DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES DÉCHETS





REGIE : 735 156 habitants	52 783 hectares		SIVOM : 96 378 habitants	5 045 hectares	
Ambarès-et-Lagrave	16 798 hab	Carbon-Blanc	8 300 hab	Pessac	66 760 hab
Ambès	3 207 hab	Cenon	26 778 hab	Saint-Aubin-de-Médoc	7 583 hab
Artigues-près-Bordeaux	8 645 hab	Eysines	24 374 hab	Saint-Louis-de-Montferrand	2 144 hab
Bassens	7 842 hab	Floirac	17 749 hab	Saint-Médard-en-Jalles	32 538 hab
Bègles	30 813 hab	Gradignan	25 835 hab	Saint-∀incent-de-Paul	997 hab
Blanquefort	16 004 hab	Le Haillan	11 572 hab	Le Taillan-Médoc	10 727 hab
Bordeaux	261 804 hab	Lormont	23 291 hab	Talence	45 225 hab
Bouliac	3 773 hab	Martignas-sur-	Valle 7 850 hab	Villenave-d'Ornon	40 500 hab
Le Bouscat	24 339 hab	Mérignac	75 729 hab		
Bruges	20 215 hab	Parempuyre	10 142 hab		

# DESCRIPTION DU SERVICE ET ÉVOLUTIONS

# SENSIBILISATION ET PRÉVENTION ACTIVITÉS, SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

### Sensibiliser dans le quotidien des habitants

En 2024, le pôle prévention et gestion des déchets a sensibilisé 22 434 habitants à la réduction et au tri du déchets (en dehors des restes alimentaires qui font l'objet d'une campagne spécifique) lors de 434 interventions dans l'espace public principalement sous forme de stands d'information à destination du grand public. Ce fut l'occasion de promouvoir le jardinage au naturel, la consommation responsable, le réemploi et le tri.



Crédit photo : Audrey Labadie

### Sensibilisation à la réduction et au tri des déchets



Les lieux et les occasions d'intervention ont été variés : événements métropolitains ou de quartier, marchés, centres de recyclage, événements sportifs ou culturels. Une attention particulière a été portée pour intervenir dans les 28 communes de la métropole. Lorsque c'était opportun, il a été proposé aux habitants de s'engager à adopter un nouvel écogeste (ex : apposer un stop pub sur sa boite aux lettres, trier ses emballages): 8 768 engagements ont été pris en 2024.

Afin de proposer une expérience ludique, pédagogique et originale, le service s'est doté en 2024 d'un escape game zero déchet « trizzy : mission 5R0D»

Crédit photo : Dorothée Despagne.



### Développer la promotion du jardinage au naturel

Le jardinage au naturel est un ensemble de pratiques simples et peu couteuses qui permettent de développer la biodiversité, préserver les sols, et limiter les apports en déchetterie (les végétaux sont le premier flux collecté) tout en produisant des plantes saines sans recourir aux produits chimiques.

Afin de promouvoir le jardinage au naturel, en plus des actions de sensibilisation évoquées plus haut, Bordeaux Métropole développe une offre de services gratuite pour les habitants :

- des formations à la gestion de tonte de pelouse, aux lasagnes permacoles, la gestion durable des haies et aux tours à feuilles et haies sèches;
- le broyage de végétaux immédiat (l'habitant vient avec ses végétaux et repart avec du broyat après un temps de sensibilisation): 70 opérations ont eu lieu en 2024

- qui ont permis 892 broyages correspondant à une estimation de 145 tonnes de végétaux
- le broyage sur une zone de stockage de quartier : 10 opérations ont eu lieu, 315 usagers sont venus retirer du broyat pour une estimation de 150 tonnes de végétaux
- le broyage à domicile disponible pour 600 foyers en 2024
- une aide financière à l'achat d'un broyeur partagé (entre voisins): 19 broyeurs ont été financés totalisant 42 foyers
- En novembre 2024, cette aide a été complétée par deux nouvelles aides
  - pour l'achat d'un broyeur individuel : 50% du prix d'achat dans la limite de 200€;
  - pour l'achat d'un kit mulching : 50% du prix d'achat dans la limite de 100€.

 En 2024, un partenariet avec les services des espaces verts des Pôles territoriaux, a été conclu pour utiliser le compost mûr,issu des composteurs collectifs, dans les massifs des communes, et déployer des composteurs sur les sites des collectivités.



Zone de stockage à Artigues – broyage en cours Crédit : Gaëlle Coculet

# 907 892 510 146 2021 2022 2023 2024 DE BROYEUR PARTAGÉ MOINS JETER, MIEUX JETER bordeaux-metropole fr/ gerer-ses-dechets une question, une info? 0800 22 21 20 hydr priority BORDEAUX METROPOLE

### Centres de recyclage mobiles et leur zone de dons

Depuis septembre 2024 une déchetterie mobile a investi de nouveaux lieux de la ville de Bordeaux, permettant notamment de donner une seconde vie aux objets. 62



Crédit : Charlotte Barbier

interventions ont eu lieu, permettant de sensibiliser 8 942 habitants dont 5 683 ayant fait un apport. Au total en 2024 ce sont **15 685 kg qui été collectés** dont 8 253 kg mis à disposition des recycleries partenaires.

### Sensibiliser les professionnels

Dans le cadre de conventions avec la CCI et la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de Gironde plusieurs actions visant à informer et faire évoluer les pratiques des professionnels ont été mises en place :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la législation a imposé aux professionnels de trier leurs biodéchets pour améliorer la valorisation organique. Bordeaux Métropole ne proposant pas de service adapté, les professionnels doivent passer par des solutions de collecte spécifiques ou de valorisation sur site (ex : compostage). Les chambres consulaires ont informé et accompagné leurs ressortissants par des webinaires, emailings, campagne d'information sur leurs sites internet et les réseaux sociaux, une cellule de soutien téléphonique, des accompagnements individualisés ainsi que par la présence d'un stand lors du salon commerce innov ou de l'événement « talents du territoire » le 18 novembre.
- La mise en place ultérieure de l'autorisation d'accès en centre de recyclage concernera particulièrement les acteurs du bâtiment et de l'entretien des jardins et espaces verts. Afin de les accompagner, la CMA a réalisé une enquête et sensibilisé aux alternatives apportées par la REP PMCB\* via des webinaires, ateliers, petits déjeuners et communication. Les professionnels de l'entretien des jardins et espaces verts l'ont aussi été par plusieurs webinaires.
- Une campagne de communication à destination des associations de commerçants a été mise en place visant à promouvoir une consommation plus durable par la mise à disposition d'affiches à apposer sur leurs vitrines et de kit d'animation prêts à l'emploi (concours de vitrines, chasse aux trésors)
- En vue de développer une politique plus volontariste sur la réduction des emballages et du suremballages, plusieurs rencontres organisées par la CCI ont eu lieu

 avec les responsables des grandes surfaces commerciales de la métropole (GMS alimentaires, Hyper et supermarchés, discount, magasin populaire).

\*Dispositif visant à responsabiliser les producteurs de matériaux du bâtiment en matière de gestion de la fin de vie de leurs déchets, en les incitant à mettre en place des solutions de recyclage et de réduction des impacts environnementaux



Rencontre entre les GMS et Bordeaux Métropole organisée par la CCI de Gironde Photo : Dorothée Despagne Gatti

### Animation du reseau des gestionnaires d'habitat collectif

Le pôle prévention et gestion des déchets anime un réseau des gestionnaires d'habitat collectif depuis 2023. En 2024, trois rencontres ont eu lieu sur les thèmes des encombrants, la visite d'une encombrerie dédiée aux bailleurs (R3) et la présentation de l'offre de service de Bordeaux Métropole à destination de ce public.

Un formulaire numérique a été mis en place leur permettant de demander de la documentation et des affiches, des actions de sensibilisation à destination des habitants et des formations aux déchets à destination des gardiens d'immeuble et agents de proximité (43 personnes ont été formées en 2024).

### La distribution gratuite de composteurs individuels

En 2024, **12 192 composteurs** ont été distribués ce qui porte à **76 821** le nombre de composteurs distribués depuis 2012.

Le taux de dotation de composteurs est de 44% de l'habitat pavillonnaire, traduisant cependant des disparités fortes entre les communes.

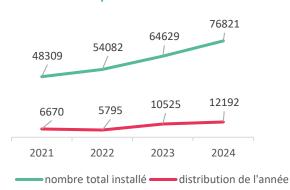
L'objectif est de doter 95 % de l'habitat individuel extrarocade (70 000 environ), cet objectif est atteint à 50% au 31/12/2024. Aujourd'hui, 4 tutos vidéo sont disponibles pour multiplier les canaux d'information et de sensibilisation des habitants à la gestion de leurs biodéchets via le compostage.

Un marché permettant la livraison à domicile de composteur individuel a été passé, ce qui a permis de déployer cette action dès le premier trimestre 2024.

### BIODÉCHETS : se faire livrer son composteur à domicile



### **Composteurs individuels**



### la livraison à domicile



### Développement du compostage partagé

Les résidents en habitat collectif se mobilisent de plus en plus pour gérer des sites de compostage partagé : 419 sites actifs ont été accompagnés par Bordeaux Métropole ce qui correspond à 30 000 habitants pratiquant le compostage partagé

De plus, une nouvelle formule est proposée aux habitants, et déployée en priorité sur l'habitat vertical en extra

rocade : la gestion professionnelle où le suivi du site est effectué par le prestataire de Bordeaux Métropole. 39 sites selon ce modèle ont été inaugurés fin 2024. L'objectif est de doter 100 % de l'habitat collectif extra-

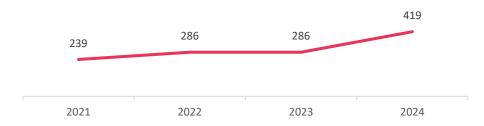
rocade (2 600 environ).







### Composteurs partagés



### Aire de réemploi - Centre de recyclage de Gradignan

Forte du succès de cette expérimentation, l'aire de réemploi de Gradignan est intégrée désormais dans l'exploitation permanente du centre de recyclage



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole

En 2024 : 5,68 tonnes ont pu être détournées des déchets des Centres de Recyclage et 4,25 tonnes ont trouvé une deuxième vie.

### LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSFERT DES DÉCHETS

### Les déchets provenant des ménages

La collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs gris)

### Organisation de la collecte

Il s'agit d'une collecte mécanisée réalisée en porte-à-porte dans l'ensemble des communes, à l'exception de certaines résidences d'habitat vertical où des bornes enterrées ou semi enterrées sont implantées.

La grande majorité de la collecte sur 21 communes est assurée en régie, mis à part l'hypercentre de Bordeaux où une entreprise privée (Suez) est chargée de la collecte et la propreté de ce périmètre.

Les 7 communes restantes sont collectées par le SIVOM via un marché public avec l'entreprise Véolia.

Sur le périmètre de la régie, en 2024, 99,4% des collectes en porte-à-porte ont été assurées afin de proposer un haut niveau de service aux usagers.

### Fréquence de la collecte en porte à porte



La fréquence de la collecte correspond au nombre de passages par semaine. 269 413 bacs roulants d'ordures ménagères sur le territoire.

On distingue cinq fréquences suivant les communes. (cf carte ci-dessous mise à jour à janvier 2025).

### Fréquence de la collecte en apport volontaire



La fréquence de collecte en apport volontaire des containers enterrés et semi-enterrés, sauf exception, est dimensionnée pour une collecte par semaine.

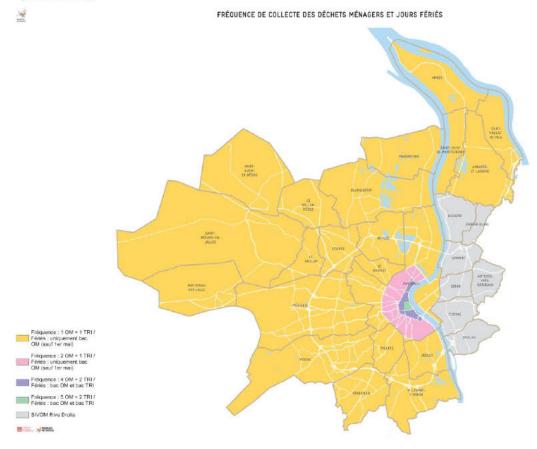
1 241 bornes d'ordures ménagères sur le territoire.

### La collecte des biodéchets (BADA)



Après l'expérimentation de 2022 et 2023 sur 7 BADAS instalées sur Mérignac et Bordeaux En 2024, 400 bornes sont installées sur 6 communes.

La fréquence de collecte en apport volontaire des biodéchets sur les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, d'Eysines, Bègles et Mérignac, est , en moyenne, de 2 fois par semaine.



Ä

### La collecte sélective (bacs verts/jaunes + bornes)

La collecte sélective est réalisée sur l'ensemble des communes selon deux systèmes :



 la collecte en porte-à-porte du bac jaune/vert, destinée aux emballages ménagers, papiers, magazines, assurée une fois par semaine pour les 241 818 bacs roulants des 28 communes,



 la collecte en bornes d'apport volontaire du verre sur l'ensemble du territoire, suivant une densité d'une borne pour 780 habitants, est assurée une fois par semaine pour les 1 305 bornes installées.  Bordeaux Métropole passe des conventions d'exploitation avec les bailleurs sociaux qui choisissent d'équiper leurs résidences de conteneurs enterrés, soit 698 bornes.



Dans l'hypercentre de Bordeaux, la collecte en porte à porte a été doublée par une collecte en apport volontaire avec la mise en place d'emplacements réservés à des bacs jaunes/verts de proximité.

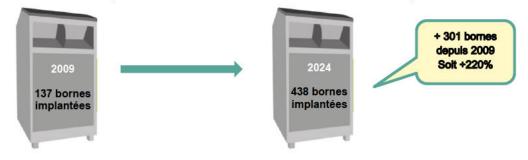
### La collecte des textiles usagés



Bordeaux Métropole, encourage le développement d'une filière de collecte des textiles sur l'ensemble du territoire métropolitain qui permet de les détourner des ordures ménagères résiduelles et de répondre aux objectifs de réduction des déchets et de valorisation matière et réemploi.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 février 2009, un partenariat entre la commune d'implantation des bornes, le collecteur de textiles et Bordeaux Métropole a été instauré afin que cette dernière puisse identifier le nombre de bornes implantées sur le territoire métropolitain, leurs emplacements et bénéficier d'une remontée d'informations au regard des tonnages collectés. Ainsi en 2024, 2 389 tonnes ont été détournées des ordures ménagères. 438 bornes sont implantées sur le domaine public par des collecteurs conventionnés par Bordeaux Métropole, soit une pour 1898 habitants, implantation supérieure à la préconisation d'Eco TLC d'une borne pour 2 000 habitants.

### Evolution du nombre d'implantations annuelles de conteneurs textiles depuis 2009



### La collecte en centres de recyclage

Les centres de recyclage sont des installations ouvertes aux ménages du territoire métropolitain, dont l'accès est limité aux véhicules n'excédant pas une hauteur de 1,90 m. Le réseau des centres métropolitains se compose de 18 sites (voir carte ciaprès).

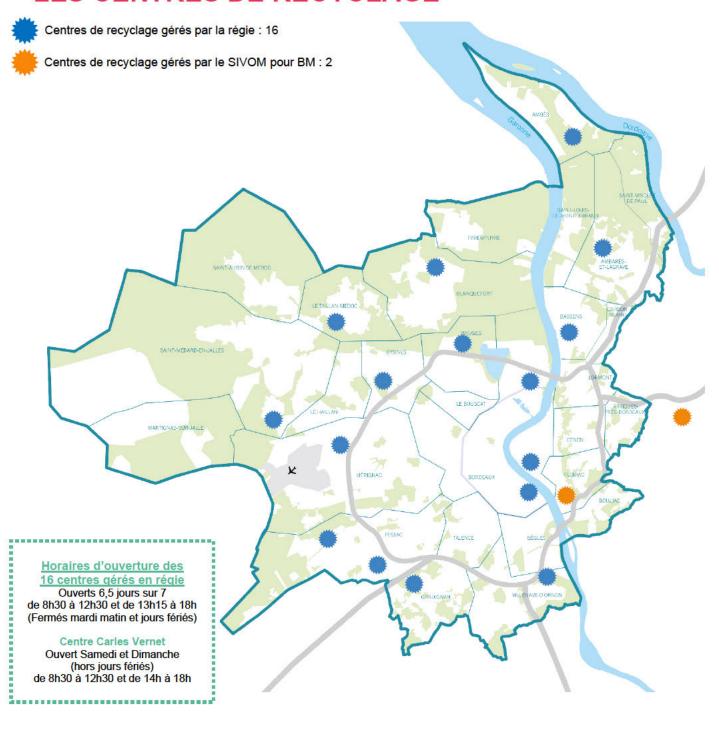


Les produits collectés sont les végétaux, le toutvenant, le bois, les gravats, les cartons, les métaux, les batteries, les piles, les déchets diffus spécifiques des ménages, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les huiles de vidange, le verre, le mobilier ...

Les installations mises à la disposition des usagers se répartissent ainsi :

- 16 centres exploités en régie,
- 2 centres exploités par le SIVOM, l'un situé à Floirac et l'autre à Pompignac.

### LES CENTRES DE RECYCLAGE





### Les déchets ne provenant pas des ménages : les déchets assimilés

Les déchets assimilés aux ordures ménagères (redevance spéciale)

Il s'agit des déchets produits par :

- les administrations
- · les entreprises commerciales,
- · les entreprises artisanales,
- · les entreprises industrielles,
- · les entreprises de service,
- les associations.

qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectées et traitées sans sujétions techniques particulières. La collecte de ces déchets doit être financée par la Redevance Spéciale conformément aux dispositions de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bordeaux Métropole a instauré cette redevance qui s'applique à tous les organismes mentionnés ci-dessus, dont la production hebdomadaire de déchets n'excède pas 10 000 litres et qui ont choisi de recourir au service public en souscrivant un contrat avec la Métropole.

Le ramassage de ces déchets, résiduels et recyclables, s'effectue en bacs individuels collectés en porte-à-porte avec les déchets des ménages ou, dans le cas de certaines communes, en bacs enterrés ou semi-enterrés de grande capacité collectés individuellement.

Les déchets provenant des services communaux et communautaires

Ce sont les déchets collectés par les services municipaux, dont notamment les déchets des particuliers collectés dans le cadre de services à domicile. Ces déchets sont directement amenés par les communes sur les lieux de traitement ou, pour le SIVOM, sur le centre de transfert de Pompignac. Il s'agit de végétaux, tout-venant et déchets de balayage.

### Cas particuliers

Très occasionnellement, des déchets professionnels sont apportés directement sur les unités de traitement (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique *D.I.R.A.*, etc.).

Une expérimentation a été menée sur un centre de recyclage sur l'arrêt du tout venant décharge, afin de favoriser un meilleur tri et valorisation de ces déchets.

# LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

### Les modes de gestion du traitement des déchets ménagers et assimilés

Les délégations de service public

En 2024, Bordeaux Métropole dispose de deux délégataires de service public pour traiter ses déchets : VALBOM et LA GRANDE JAUGUE

 La société dédiée VALBOM (groupe Veolia) en charge de l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Bègles, du centre de tri de Bègles et de l'unité de valorisation énergétique de Cenon dans le but d'assurer le service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du territoire métropolitain, jusqu'au 31 décembre 2027.

En 2024, les travaux concessifs confiés au délégataire VALBOM se sont poursuivis permettant l'atteinte des performances garanties sur la qualité des rejets « BREF bas» pour l'UVE de Bègles le 19 décembre 2024, désormais au même niveau de performance environnementale que l'UVE de Cenon, ce qui les place parmi les premiers en France.

Ce concessionnaire est également chargé de réaliser les travaux d'extension du centre de tri de Bègles pour permettre la valorisation matière de tous les emballages ménagers ainsi que les travaux de modernisation des unités de valorisation énergétique permettant d'atteindre des performances environnementales les plus exigeantes.

En exploitation, l'année 2024 a été marquée par :

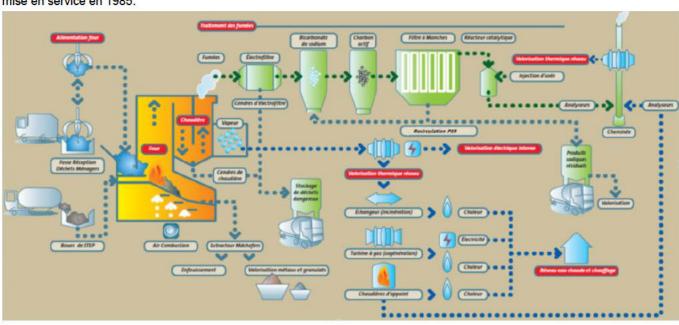
- de nombreux arrêts de lignes imprévus sur l'UVE de Bègles et ralentissement de leur fonctionnement pour maintenir le niveau des performances énergétiques, conduisant à une baisse du tonnage incinéré de l'UVE de Bègles;
- deux avaries survenues sur le GTA de l'UVE
   Bègles en janvier et septembre 2024 provoquant
   59 jours d'arrêt supplémentaires et nécessitant une remise en marche à allure réduite;
- disponibilité, tonnage incinéré et performances énergétiques élevés pour l'UVE Cenon;
- maintien des recettes électriques à un niveau élevé pour les deux UVE;
- baisse des tonnages réceptionnés au centre de tri, expliquée par la mise en service d'un nouveau centre de tri au nord de la Gironde au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 :
- nombreuses animations et forte augmentation du nombre de visiteurs sur les deux sites (parcours de visite et Maison Rêvée à Bègles, Jardin Rêvé à Cenon).

### VALBOM

### L'unité de valorisation énergétique de Cenon

L'unité de valorisation énergétique est située sur la commune de Cenon, rue Jean Cocteau, est une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée et mise en service en 1985.

Elle alimente en chaleur un réseau de chauffage urbain et produit de l'électricité.



### Tonnages entrants UVE Cenon



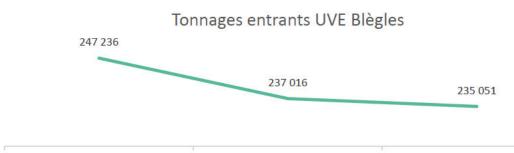
ÉTAPE DU PROCESS	EQUIPEMENTS	
RÉCEPTION	Capacité de la fosse :	2 000 m <sup>3</sup>
	Nombre de quai :	4
	Tonnage autorisé :	138 000 t
COMBUSTION	Nombre de fours :	2
	Capacité /four :	9,2 t/h
	Type de fours :	Four à rouleaux
CHAUDIÈRE	Vapeur surchauffée :	17 bars / 255°C
	Puissance :	18 MW
	Capacité :	23 t vapeur / h
TRAITEMENT DES	Traitement :	Sec = Électrofiltres + filtres à manches
FUMÉES	Réactifs :	Bicarbonate + charbon actif + recirculation
	DENOX:	PSR
		SCR avec urée
TRAITEMENT DES EAUX	Rejet liquide :	Zéro
VALORISATION	Echangeur thermique (RCU) :	22 MW (échangeur principal) + 3 MW
ÉNERGÉTIQUE	Groupe turboalternateur :	(échangeur cheminée)
	Contrat vente électrique :	4,2 MW
	1000	Marché libre depuis septembre 2022
SOUS-PRODUIT	Mâchefers :	IME externalisée
	REFIOM sous chaudières et électrofiltres	
	(cendres):	Stabilisation en ISDD
	REFIOM sous FAM (produits sodiques de	
	récupération PSR) :	
	L	Valorisation des sels

### L'unité de valorisation énergétique de Bègles

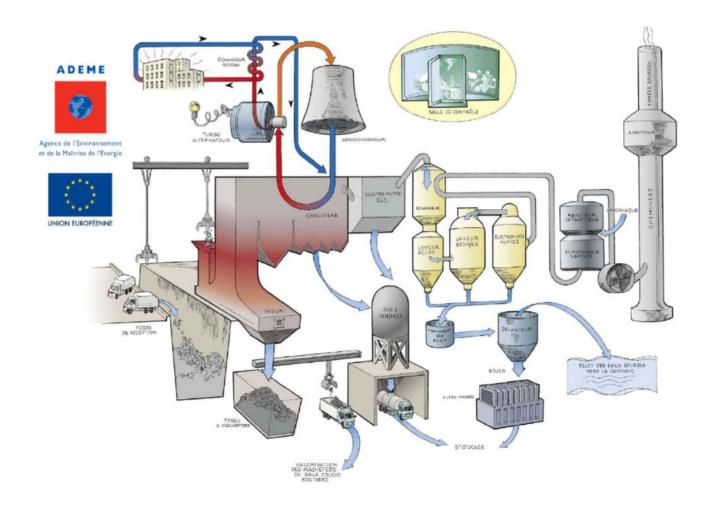
L'unité de valorisation énergétique est située sur la commune de Bègles, rue Louis Blériot. C'est une Installation classée pour la protection de l'environnement autorisée et mise en service en en janvier 1998. Elle produit de l'électricité, alimente en chaleur un réseau de chauffage urbain et en vapeur un réseau de chaleur industriel.

En exploitation, l'année 2024 a été marquée par :

- une nouvelle avarie du Groupe Turbo Alternateur de l'UVE de Bègles provoquant plusieurs jours d'arrêt puis une remise en marche à allure réduite;
- le ralentissement du fonctionnement des lignes UVEB pour maintenir le niveau des performances énergétiques;
- le maintien des fortes recettes électriques;
   une baisse des tonnages traités sur le centre de tri depuis la mise en service du centre de tri nord Gironde en mars 2024



2022 2023 2024



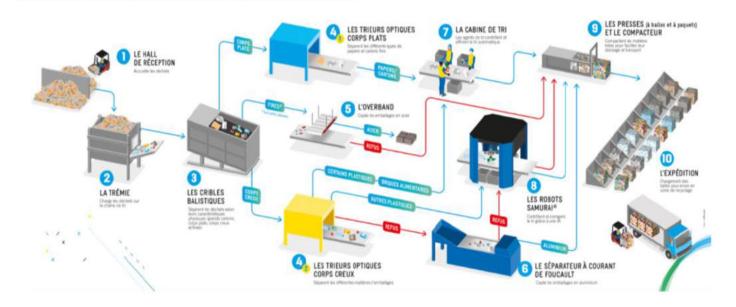
ÉTAPE DU PROCESS	EQUIPEMENTS	
RÉCEPTION	Capacité de la fosse : Nombre de quai : Tonnage autorisé :	8 400m3 11 273 000 tonnes
COMBUSTION	Nombre de fours : Capacité /four : Type de fours :	3 11t/h Grille horizontale
CHAUDIÈRE	Vapeur surchauffée : Puissance : Capacité :	45 bars – 360°C 27,4 MW 35,2 t vapeur /h
TRAITEMENT DES FUMÉES	Traitement : Réactifs : DENOX :	Sec + traitement humide + électrofiltres humides Chaux, soude SCR avec ammoniac
TRAITEMENT DES EAUX	Rejet liquide :	Zéro
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	Echangeur thermique (RCU) : Fourniture vapeur (RCI) : Groupe turboalternateur : Contrat vente électrique : Vente vapeur :	14 MW 2 MW 22 MW Marché libre STEP Clos de Hilde
SOUS-PRODUIT	Mâchefers : REFIOM sous chaudières et électrofiltres (cendres) :	IME externalisée Stabilisation en ISDD

### Le centre de tri de Bègles

Le centre de tri de Bègles trie les emballages ménagers et les papiers de la collecte sélective. Il est situé sur la commune de Bègles, rue Louis Blériot. C'est une Installation classée pour la protection de l'environnement

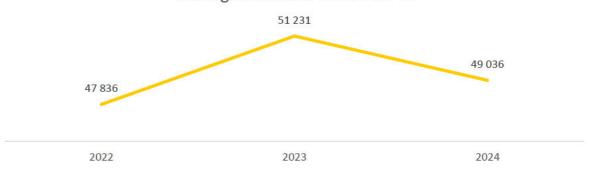
En 2024, une baisse des tonnages réceptionnés au centre de tri est constatée qui est expliquée par la mise en service d'un nouveau centre de tri « TRI GIRONDE »,, au nord de la Gironde au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

mise en service dans sa version initiale en 1998 et dans sa version agrandie actuelle en décembre 2022. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 20 août 2021 fixe la capacité maximale annuelle à 65 000 tonnes.





### Tonnages entrants Centre de Tri



ÉTAPE DU PROCESS	EQUIPEMENTS
RÉCEPTION	Surface du hall de déchargement : 5 624 m2 Nombre de quais : 5 Capacité de stockage amont autorisé : 9 000 m3 Tonnage annuel autorisé : 65 000 tonnes
ALIMENTATION	1 trémie d'alimentation multi matériaux
EQUIPEMENTS DE SÉPARATION	1 décartonneur, 3 cribles balistiques 1 crible à étoile, 14 machines de tri optique 2 overbands, 2 courants de Foucault, 3 robots 2 presses à paquets, 2 presses à balles 2 compacteurs pour les refus 1 aspiration centralisée pour les poussières
CABINE DE TRI	1 table de tri petit carton / 1 table de tri gros carton 2 tables de tri JRM / 1 table de tri GM 1 table de tri des films 1 table de tri flux en développement 1 table de tri de contrôle
MATIÈRES VALORISÉES	Papiers et cartons (Gros de Magasin et JRM) Emballages Cartons et cartonnettes, cartons complexés (ELA, Tetra Pak) PEHD/PP, PET clair, flux en développement (PS, PP, PET foncé) rigide et souple Acier et Aluminium

### LA GRANDE JAUGUE

 La société dédiée La Grande Jaugue (groupe Cassous) en charge de l'exploitation de deux plateformes de compostage des végétaux situées sur la commune de St Médard en Jalles, dans le but d'assurer le service public de compostage des végétaux issus des ménages du territoire métropolitain (sauf territoire du SIVOM), jusqu'au 30 juin 2028.

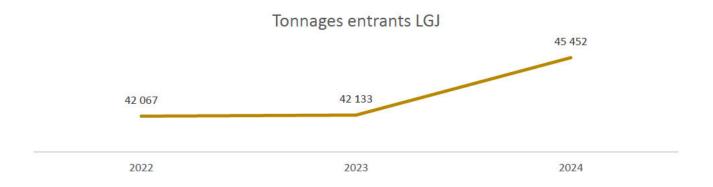
### Travaux de 2024 :

 mise en service des bassins de traitement (lits plantés de roseaux) sur les deux plateformes de Touban et du Temple

### Exploitation pour 2024:

 Après 2 années de stabilisation, légère augmentation (+7,4%) des tonnages réceptionnés en 2024 par rapport à 2023 ; les apports de Bordeaux Métropole ont augmenté suivant la même tendance (+6,7% en 2024 par rapport à 2023)

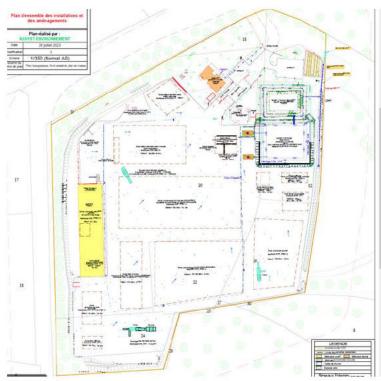
Après une baisse en 2023, retour du niveau des quantités vendues à hauteur des années précédentes



### La plateforme de compostage de Touban à Saint Médard en Jalles

La plateforme de compostage de Touban est située sur la commune de Saint Médard en Jalles, avenue de Pagnot. C'est une Installation classée pour la protection de l'environnement autorisée et mise en service en 1996.

Elle valorise les végétaux collectés en centre de recyclage et par les collectivités sous forme de compost.





OUVRAGES	DETAILS
SURFACES	Surface totale mise à disposition : 44 300 m² Dont plateforme étanche : 30 000 m² Tonnage autorisé par jour : 120 tonnes/jour
STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES	Deux bassins de stockage des eaux pluviales de 1 150 m³ et 1 180 m³
BATIMENTS	Accueil/administratif (180 m²) et technique (1 330 m²)
USAGE	Accueil et broyage de tous les végétaux ; traitement (thermophile et maturation) d'une partie sur le site

### La plateforme de compostage de la Grande Jaugue sur la route du Temple à Saint Médard en Jalles

La plateforme de compostage de La Grande Jaugue est située sur la commune de Saint Médard en Jalles, route du Temple (RD 107). C'est une Installation classée pour la protection de l'environnement autorisée en 2011.

Elle valorise les végétaux collectés en centre de recyclage et par les collectivités sous forme de compost.





OUVRAGES	DETAILS
SURFACES	Surface totale mise à disposition : 52 000 m² Dont plateforme étanche : 27 000 m² Tonnage autorisé par jour : 205 tonnes/jour
STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES	Quatre bassins de stockage des eaux pluviales de 300 m³, 1 200 m³, 500 m³ et 1 850 m³
BATIMENTS	Accueil/administratif (268 m²) et technique (486 m²)
USAGE	Traitement (thermophile et maturation)

Nature des prestations	Titulaire du marché	Lieu de traitement
Réception et traitement des déchets verts (Renouvellement en 2027)	Lot n°1 zone nord et rive droite : BRANGEON RECYCLAGE  Lot n°2 Zone sud _Villenave d'Ornon, Gradignan, Pessac Gutenberg : Suez RV	La Grande Jaugue Saint Jean d'Illac
Réception, transport et valorisation du bois (Renouvelé le 31/01/2024)	Lot n°1: Véolia propreté Aquitaine / mission : gestion des filières (transport et valorisation du bois et ses dérivés) Co-traitant: ECO TRANSFORMATION / mission: réception, tri et broyage du bois et ses dérivés  Lot n°2: Véolia propreté Aquitaine Lot n°3: Suez RV SUD OUEST Lot n°4: Véolia propreté Aquitaine / mission: gestion des filières (transport et valorisation du bois et ses dérivés) Co-traitant: ECO TRANSFORMATION / mission: réception, tri et broyage du bois et ses dérivés  Lot n°5: Véolia propreté Aquitaine / mission: gestion des filières (transport et valorisation du bois et ses dérivés) Co-traitant: SX ENVIRONNEMENT / mission: réception, tri et broyage du bois et ses dérivés	Lot n°1, 2, 4 et 5 : Exutoire du bois : EGGER – Rion des Landes (40) Valorisation matière TABLEROS LOSAN – Soria (Espagne) Valorisation matière KRONOSPAN – Burgos (Espagne) Valorisation matière FINSA – Teruel (Espagne) Valorisation matière  Lot n°3 : Exutoire du bois : Saint Lon les Mines, Burgos. Exutoire des refus de bois : VALBOM
Enlèvement, transport, conditionnement et valorisation des cartons / vieux papiers (Renouvellement en 2025)	Lot n°1_ centre de recyclage rive gauche : Suez RV SUD OUEST Lot n°2_centre de recyclage_ rive droite : Brangeon RECYCLAGE	Clérac Sainte Eulalie
Réception et traitement des sables de balayages issus de Bordeaux Métropole (Renouvellement en 2026)	ECOBENNE	Groupe Ecoreval à Marcheprime
Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques des ménages non pris en compte dans la REP DDS (Renouvellement en 2025)	SIAP SARP	Bassens
Valorisation des gravats	Lot n° 1 : Brangeon Recyclage – SX Environnement	Bordeaux / Mérignac
(Renouvellement en 2025)	Lot n° 2,3 et 4 : Guintoli	Saint-Jean d'Illac / Martignas-sur-Jalle
Réception et traitement de la part enfouissable des déchets de type tout venant issus du tri (Renouvellement en 2025)	Mandataire : VEOLIA PROPRETE AQUITAINE Co-traitant : SOVAL	Lapouyade
Réception, transport et traitement des déchets non valorisables (Renouvellement en 2025)	Lot n° 1 _Ambès,Ambarès, Bassens et Bordeaux Bastide: Véolia propreté Lot n° 2 _ Villenave d'Ornon, Gradignan,Pessac Gutenberg: Suez RDV Sud-Ouest Lot n° 3 _Eysines, St Médard en Jalles,Le Taillan Médoc, Pessac Bourgailh,Mérignac : Suez RDV Sud-Ouest	Lapouyade  Clérac  Clérac
	Lot n° 4 _Bordeaux Surcouf,Bruges et Blanquefort: Véolia propreté /Brangon recyclage-SX environnement	Lapouyade

Les déchets collectés dans les centres de recyclage gérés par le SIVOM, sont traités par la Société Véolia Propreté, dans le cadre d'un marché public.

Nature des prestations	Titulaire
Valorisation des textiles	Le Relais Amédée Amos Actifrip
Valorisation des ferrailles	Decons  AFM Recyclage / DERICHEBOURG Suez RDV Sud-Ouest
Valorisation des batteries	Bartin recycling

### Les éco-organismes

### CITEO

Depuis le 1er janvier 2018, un contrat a été conclu entre Bordeaux Métropole et l'éco-organisme CITEO sur la base d'un barème permettant de percevoir des subventions en fonction des tonnages collectés.

Ce contrat sera renouvellé, suivant un nouveau barème, au 01/01/2025.

En 2024, 48 611 tonnes recyclées ont été soutenues par CITEO.

Les repreneurs des emballages ménagers triés et collectés, pour lesquels Bordeaux Métropole perçoit les soutiens financiers de CITEO, sont les suivants :

Matériaux	Type de contrat	Titulaire du contrat
Papiers /cartons non complexés	Option Fédération	SUEZ VEOLIA
Gros de magasin/Journaux Magazines	Option Fédération	VEOLIA
Papiers / cartons complexés (ELA)	Option Fédération	VEOLIA
Acier	Option Fédération	VEOLIA
Aluminium	Option Fédération	VEOLIA
Plastiques	Option Fédération	VEOLIA
Verre	Option Filière	O-I Manufacturing

L'Option Filière signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi par CITEO qui garantit le même prix de reprise sur tout le territoire national

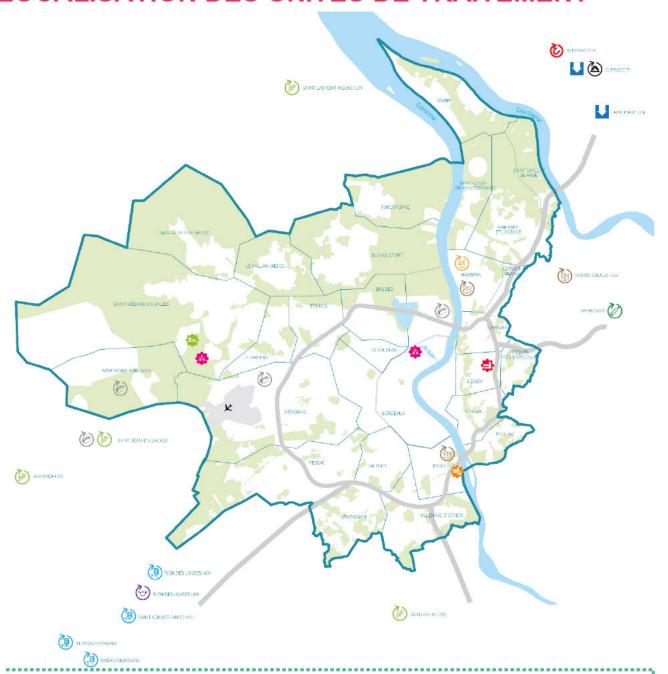
L'Option Fédération signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi librement par Bordeaux Métropole en fonction de prix de reprise et des exutoires proposés. Dans les deux cas, les repreneurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux de CITEO dont, notamment, les prescriptions techniques minimales permettant de bénéficier des soutiens financiers à la tonne triée.

### Les autres Eco-Organismes

L'année 2024 est le départ de la mise en place d'une stratégie de contractualisation et de déploiement des REP sur le PGD : 10 délibérations et signatures de conventions REP ; mais aussi hors REP : ex livre vert, seront présentés en début 2025.

Matériaux	Titulaire de la convention
Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE ou D3E)	Société OCAD3E (coordonnateur) Société Ecologic (repreneur)
∨alorisation des piles	SCRELEC
Valorisation des imprimés papiers non sollicités	CITEO
Déchets dangereux spécifiques (DDS)	Société Eco-DDS
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Société Ecomaison

### LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT







### Centres de transfert :

(Plateformes de rupture de charge des déchets ménagers et assimilés)

### Les délégations de service public



Bordeaux Métropole Valorisation

- > Centre de tri
- > Unité de valorisation énergétique



Unité de valorisation énergétique



Plateformes de valorisation des déchets végétaux

Verre



Papiers / Cartons





Gravats



Bois



Déchets verts





Déchets Diffus Spécifiques



Huiles



Sables de balayage



Mâchefer



I.S.D.N.D. (Installation de stockage de déchets non dangereux)

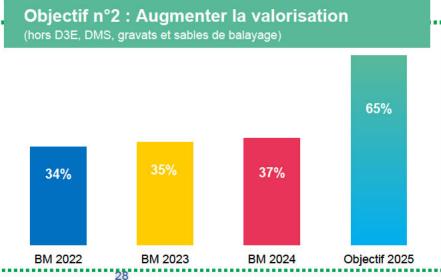
# LES OBJECTIFS RÈGLEMENTAIRES

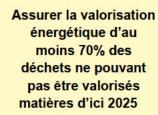
### **REPÈRES**

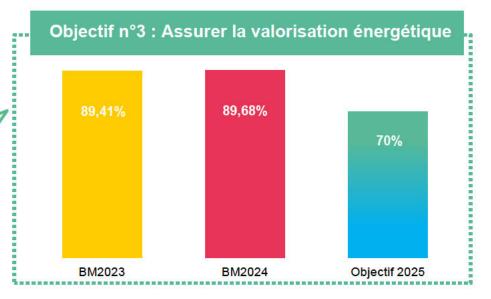
Bordeaux Métropole et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015 et de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10/02/2020 (dite loi AGEC)



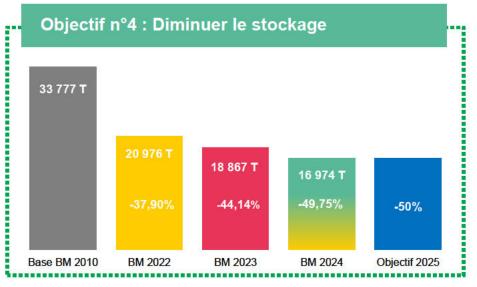
Augmenter la valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes (65% en 2025)



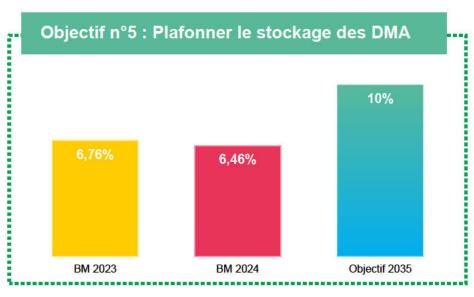




Réduire les quantités de déchets non dangereux non inertes admises en centre de stockage par rapport à 2010 (50% en 2025)



Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admises en centre de stockage à 10% d'ici 2035

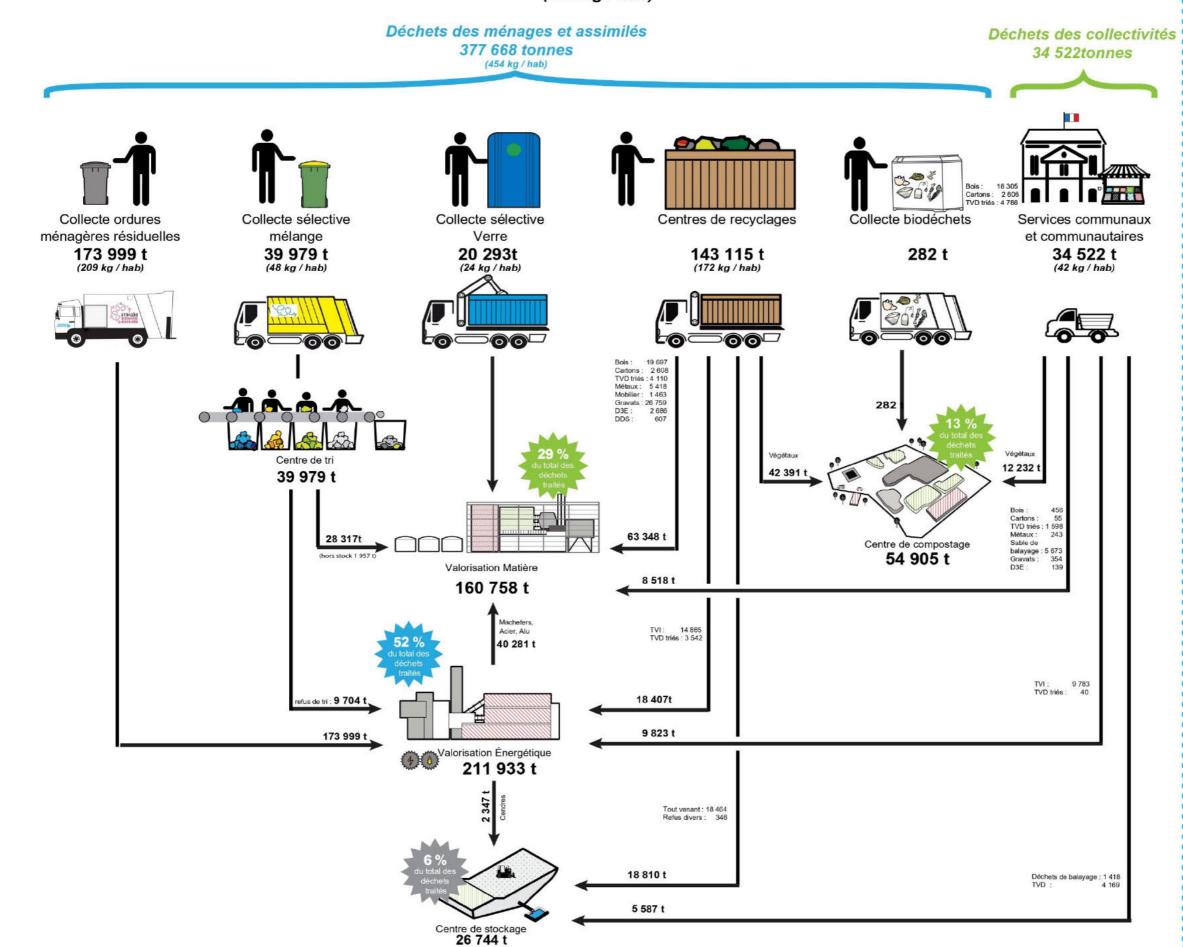


# CHIFFRES CLÉS

### Déchets collectés et traités - Année 2024

### 412 190 tonnes

(496 kg / hab)



### Coût aidé HT

76 528 490 €



223 € / tonne ou 47 € / hab.



222 € / tonne ou 11 € / hab.



40 € / tonne ou 0,97 € / hab.



149 € / tonne ou 26 € / hab.



2 368 € / tonne ou 24 € / hab.



164 € / tonne ou 7 € / hab.

# Bénéfices environnementaux du recyclage

Le recyclage de 20 293 tonnes de verre et des 39 979 tonnes de mélange (papier / cartons, bouteilles plastiques, emballages métaliques) ont permis d'économiser :



686 366 m³ d'eau soit la consommation en eau de 12 479 hab.



210 738 MWh d'énergie soit la consommation de 20 460 habitants



20 494 tonnes d'équivalent CO2 soit l'équivalent des émissions de 12 199 hab.



52 725 tonnes de matières premières naturelles.

population INSEE 2024: 831 534 habitants

# INDICATEURS TECHNIQUES DE L'ACTIVITÉ

### **BILAN DES OPÉRATIONS DE COLLECTE**

-0,04 kg/hab -0,01 % /2023

Chiffres clés : Tous flux

### 412 190,35 tonnes/an

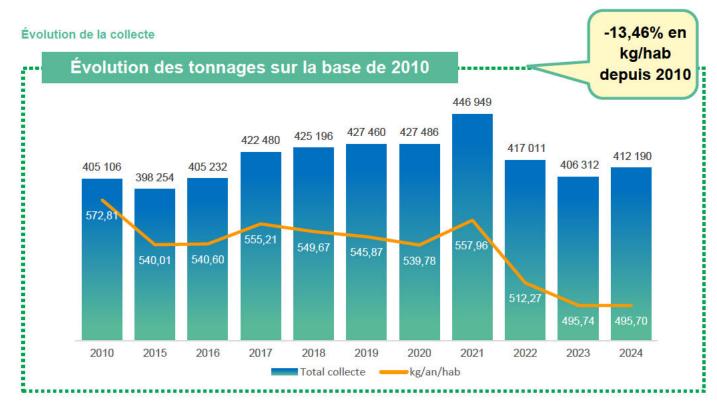
(+5 878,42 T soit +1,45%/2023)

### 495,70 kg/an/habitant\*

(-0,04 kg/habitant soit -0,01%/2023)

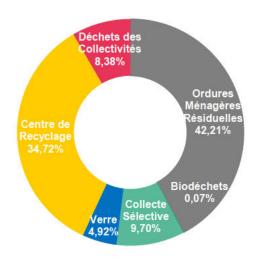


\*Sur la base de 831 534 habitants (chiffre INSEE 2024), soit +1,46 %/2023

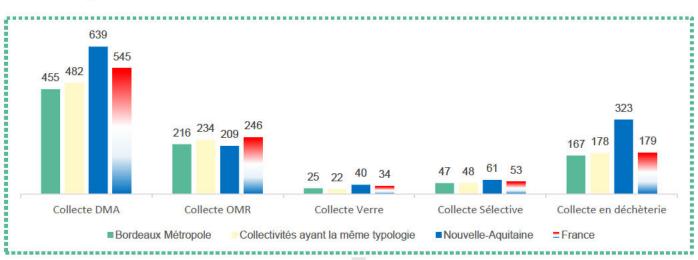


Une legère hausse des tonnages due à l'augmentation de la population, les kg/an/hab étant restés les mêmes, soit 496 kg/an/habitant.

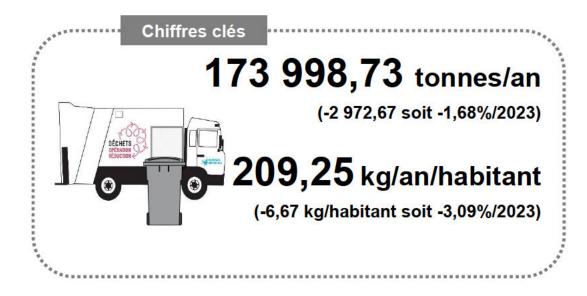
### Répartition par flux de la collecte

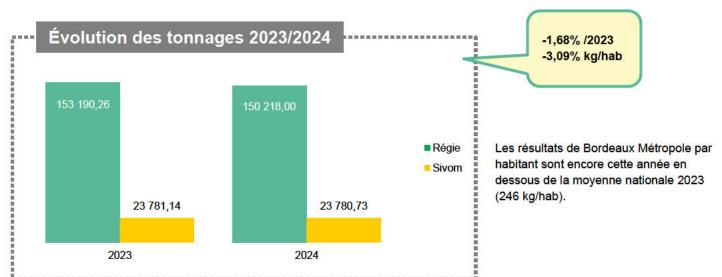


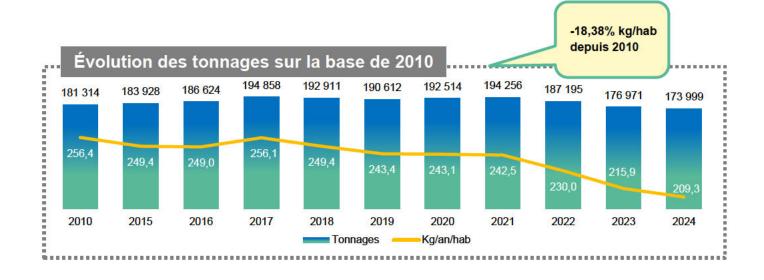
Référentiels (2023 ADEME) Collecte en kg/hab/an



### LES ORDURES MENAGÈRES ET ASSIMILÉES RÉSIDUELLES

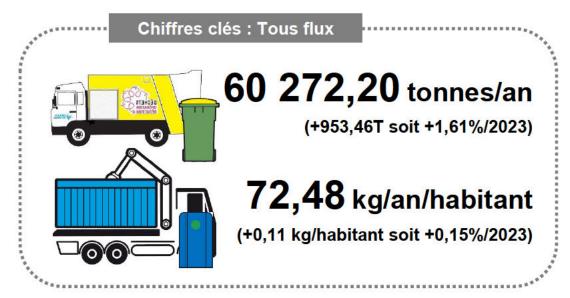




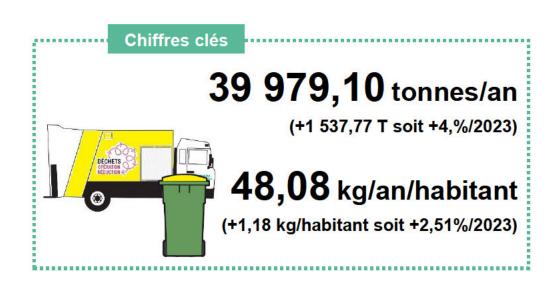


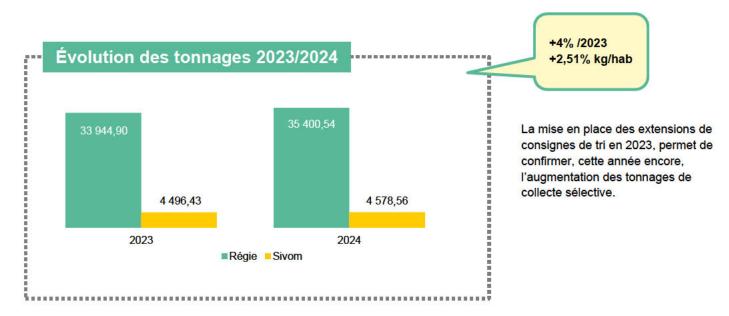
Depuis 2010, la production de déchets par habitant a baissé de 47,12 kg pour atteindre son plus bas niveau.

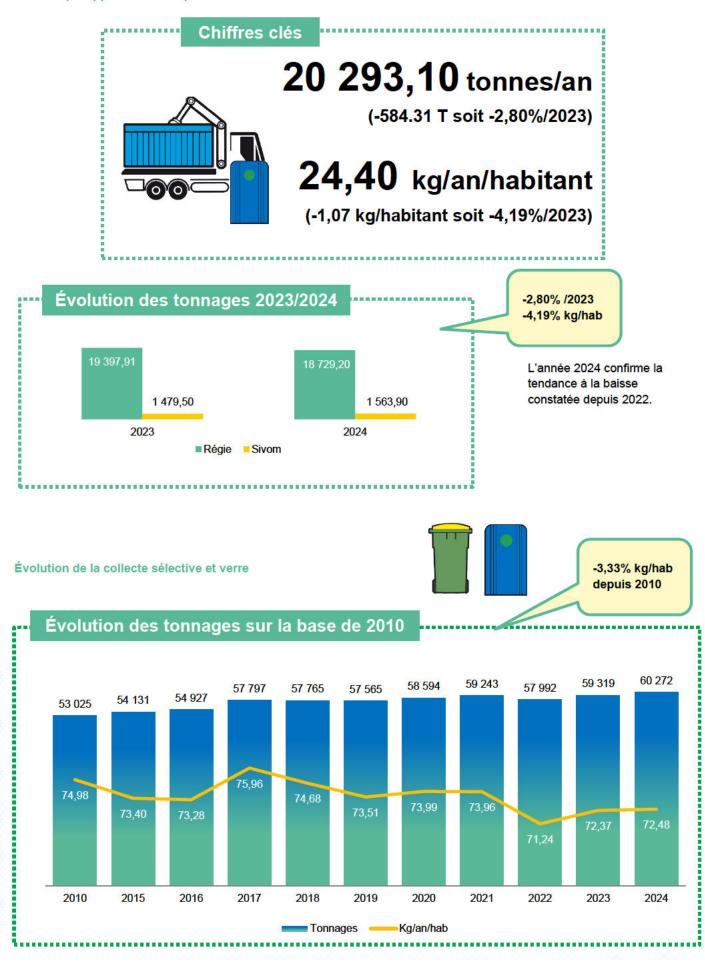
# LA COLLECTE SÉLECTIVE



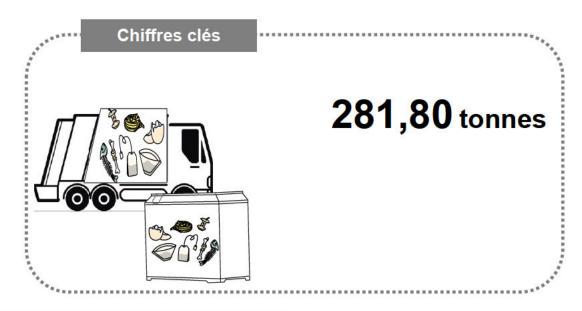
Les emballages ménagers légers

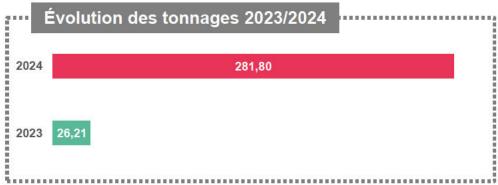


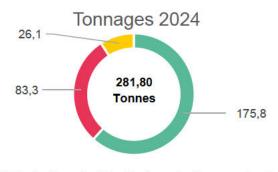




# LA COLLECTE DES RESTES ALIMENTAIRES







Extra boulevard
 Intra boulevard
 Hypercentre de Bx



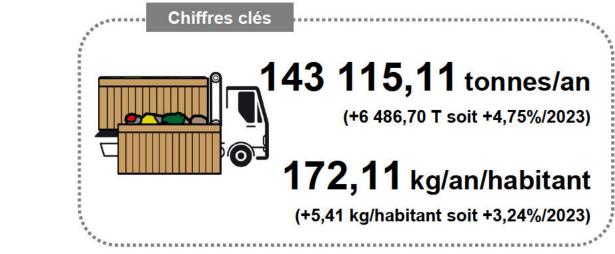
En 2024 : 281,80 tonnes ont été collectées

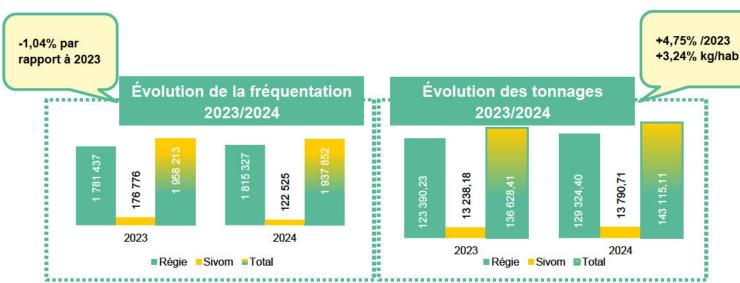
# Borne d'Apport volontaire pour les Déchets Alimentaires (BADA)

En 2023, une étude d'implantation des 1 600 emplacements pour des bornes à déchets alimentaires a été réalisée pour permettre de déployer cette solution de tri à la source sur le secteur intra rocade.

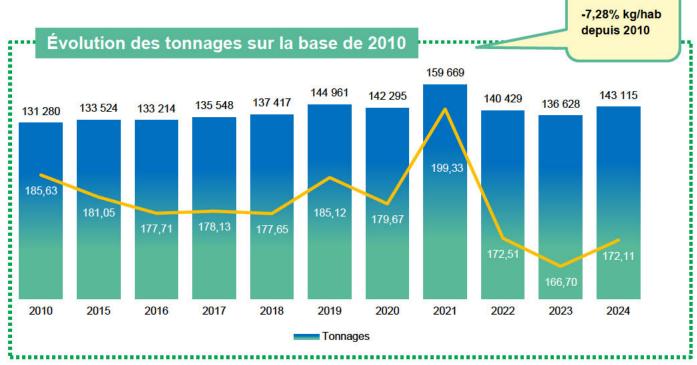
En 2024, 400 BADAs ont été installées.

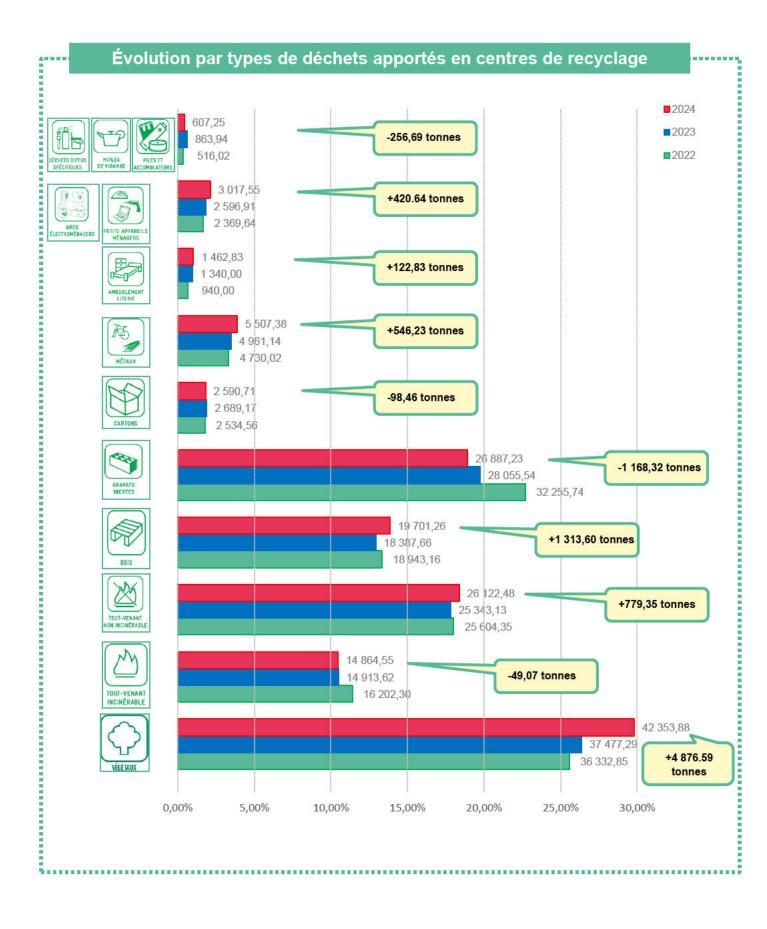
 Un partenariat a été établi avec la direction générale de la mobilité de Bordeaux Métropole pour déployer des arceaux vélos proche des bornes à déchets alimentaires.



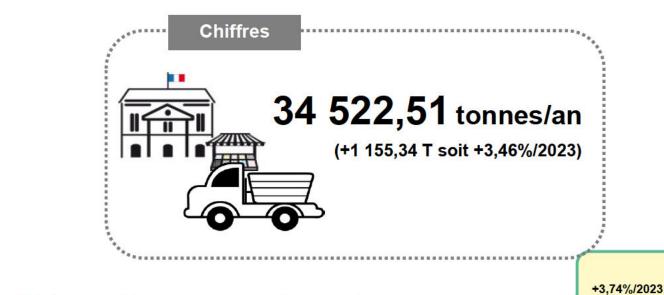


Nous constatons une augmentation cette année, en centres de recyclage, essentiellement des apports de végétaux, due aux conditions climatiques de 2024.





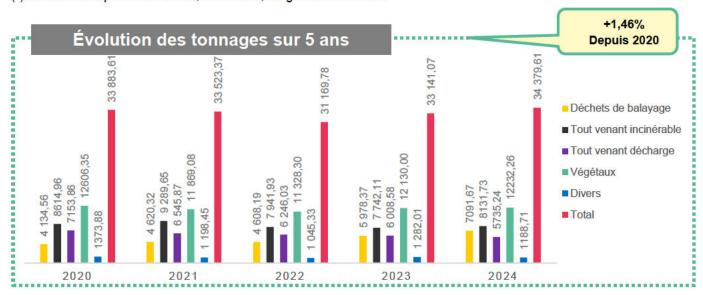
# LA COLLECTE DES DIVERS DÉCHETS



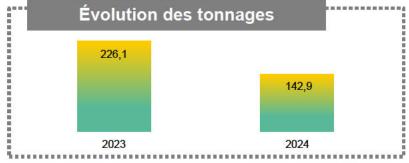
Déchets provenant des services communaux et communautaires

Répartition par types de déchets 2024 Déchets de balayage 7 091,67 **Divers** 20,63% 1 188,71 3,46% Tout-venant inc. 8 131,73 23.65% Végétaux 12 232,26 out-venant Déch. 35,58% 5 735,24 16,68%

(\*) les divers comprennent : le bois, les métaux, les gravats et les D3E.

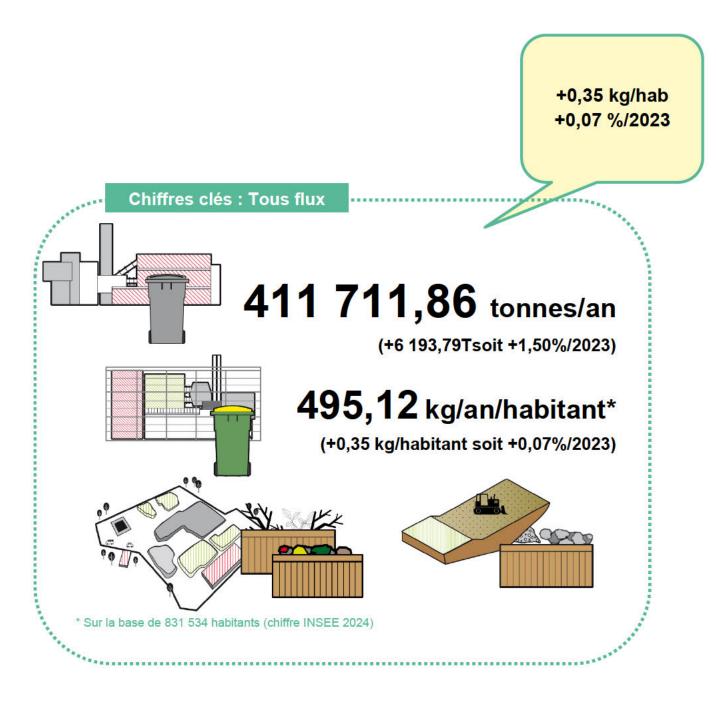


### Cas particuliers



Les déchets collectés pour notre compte par d'autres administrations (DIRA, etc.) et ceux provenant d'opérations ponctuelles, sont apportés directement sur les unités de traitement.

# **BILAN DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT**

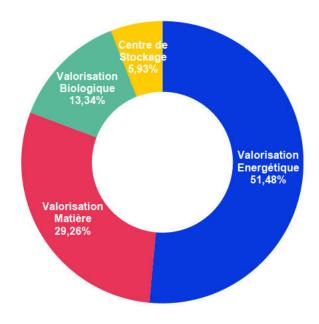


**Evolution du Traitement** 

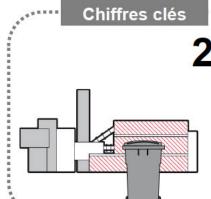
-13,21% depuis 2010



# Répartition par flux du traitement



# LA VALORISATION ÉNERGETIQUE



# 211 932,50 tonnes/an

(-674,19 T soit -0,32%/2023)

# 254,87 kg/an/habitant

(-4,53 kg/habitant soit -1,75%/2023)

-2,37%

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles

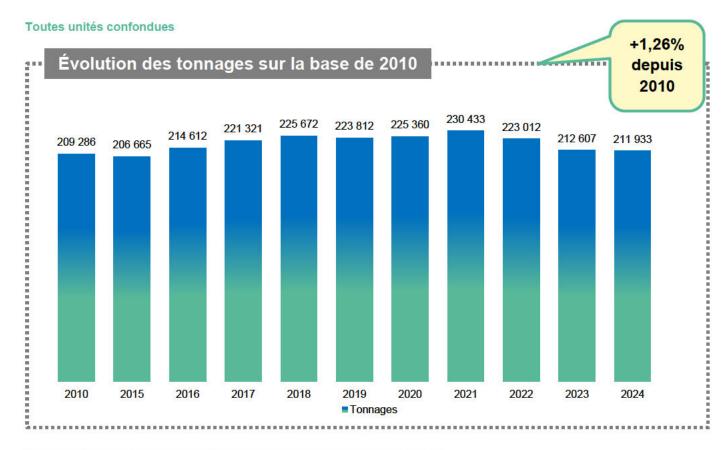
Tonnages	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution
Ordures ménagères résiduelles BM	96 691,25	91 113,95	-5,10%
Ordures ménagères résiduelles SIVOM	512,62	643,78	-5,10%
Tout-venant incinérable CR	15 829,36	14 864,55	-6,10%
Refus centre de tri + CSR	8 929,90	9 704,22	8,67%
Déchets non ménagers dont TVD triés incinérés	10 875,65	13 364,99	22,89%
TOTAL	132 838,78	129 691,49	-2,37%

+3,10%

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Cenon

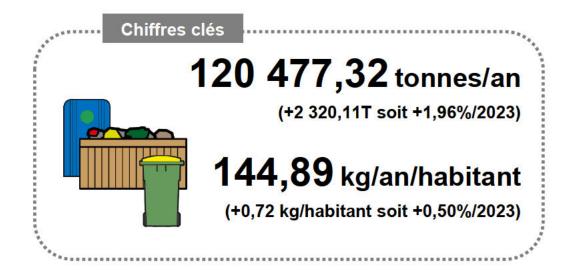
Tonnages	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution
Régie	56 499,39	59 104,06	4,61%
SIVOM	23 268,52	23 136,95	-0,57%
TOTAL	79 767,91	82 241,01	3,10%

Les UVE ont produit 118 649 MWh d'éléctricité et 145 120 MWh d'énergie thermique.

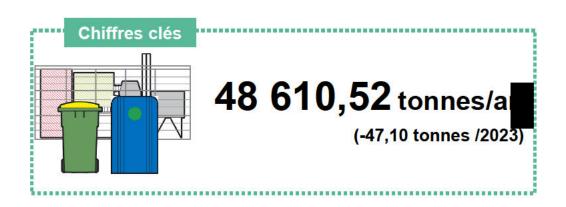


Toutes unités confondues on constate une baisse (-0,32%) par rapport à 2023.

# LA VALORISATION MATIÈRE



Les produits issus des collectes sélectives

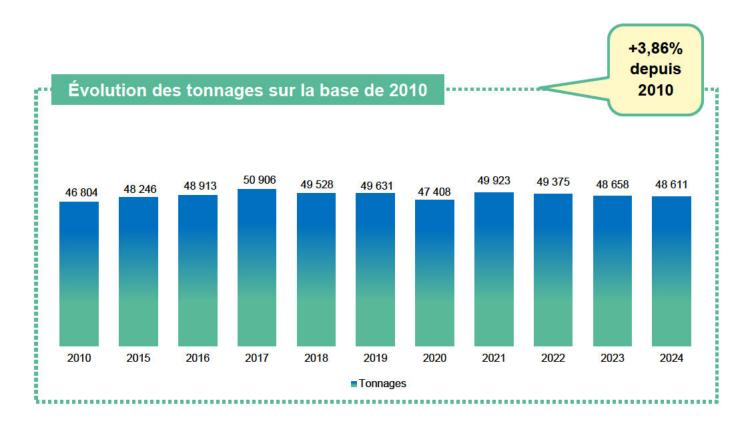


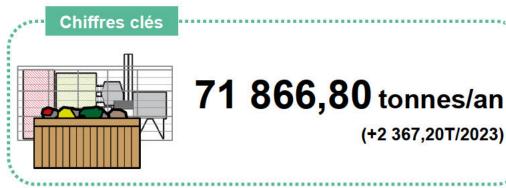
Les emballages ménagers collectés sélectivement font l'objet de tri et de conditionnement au centre de tri de Bègles exploité par VALBOM, selon les prescriptions techniques minimales de CITEO.

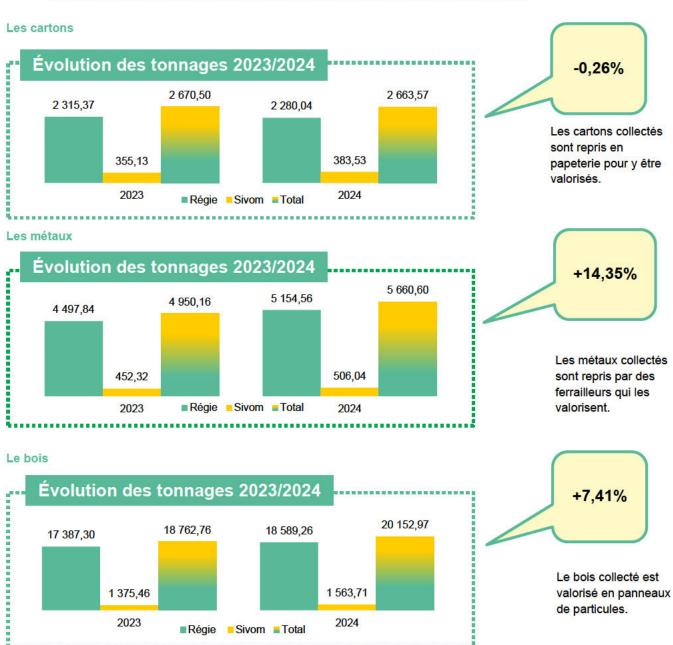
Les chiffres publiés ci-après correspondent aux tonnages acceptés par les filières de valorisation sans tenir compte des variations de stocks. Le verre est amené directement sur le site de valorisation de la société OI Manufacturing à Vayres

Tonnages	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Ecarts Tonnages	Evolution
Emballages ménagers recycla	ables soutenus par	CITEO	N.	
Cartons	11 125,52	11 186,11	60,60	0,54%
Briques alimentaires	573,81	437,92	-135,89	-23,68%
Flaconnages plastiques	2 711,66	3 218,24	506,58	18,68%
Emballages acier	964,55	1 199,24	234,69	24,33%
Emballages aluminium	147,09	315,82	168,73	114,71%
Flux développement	1 663,86	1 882,03	218,17	13,11%
Verre	20 877,41	20 293,10	-584,31	-2,80%
TOTAL	38 063,90	38 532,46	468,57	1,23%

Tonnages	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Ecarts Tonnages	Evolution
Papiers recyclables soutenus	par CITEO			
Journaux / magazines/bureau	3 712,44	4 169,04	456,60	12,30%
Gros de magasin	6 881,28	5 909,02	-972,26	-14,13%
TOTAL	10 593,72	10 078,06	-515,66	-4,87%





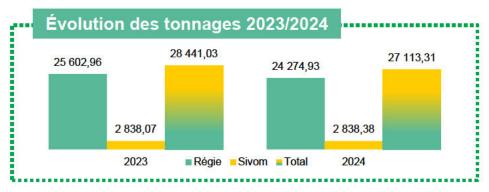


# Les sables de balayage

	2023	2024	Evolution
Régie	4 784,6	5 673,33	18,57%

Après criblage (pour retirer les indésirables), en ajout de terre végétale, les sables pourront être utilisés pour la réalisation de talus.

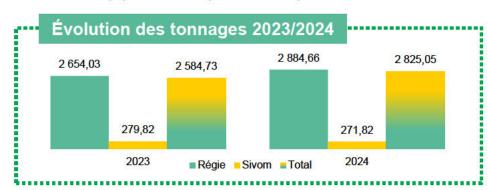
# Les gravats



-4,67%

Les gravats collectés sont valorisés en sous-couche routière.

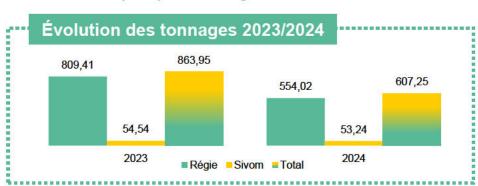
Les déchets d'équipement électrique et électronique



+9,30%

Les D3E sont démantelés et valorisés en fonction de la matière.

Les déchets diffus spécifiques des ménages





Pâteux
413,25
68%

Pâteux
413,25
68%

Piles
24,23
4%

Dans cette catégorie, on retrouve les produits phytosanitaires, les acides et autres solvants et les aérosol dont 338 T sont reprises et valorisées par l'éco-organisme ECO DDS.

Le tout venant trié

	2023	2024	Evolution
Régie	5101,87	5707,89	11,88%

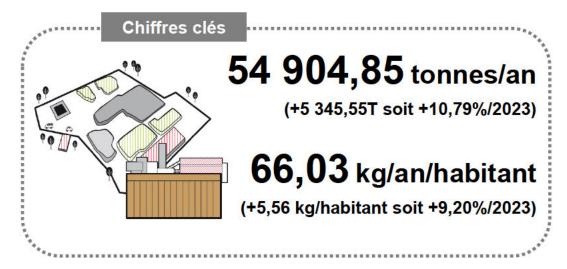
Depuis 2019, le nouveau marché de valorisation des TVD a notamment permis de trier et traiter les gravats en sous-couche routière.

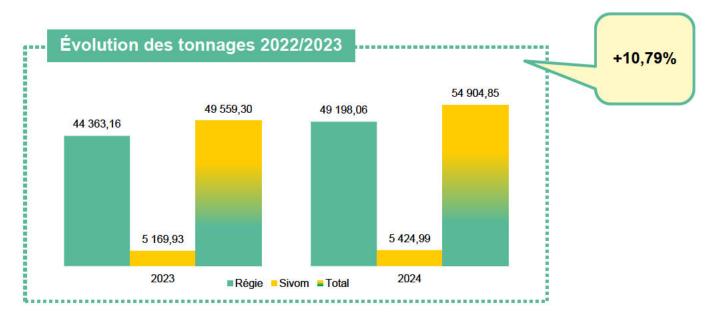
Les mobiliers

	Tonnages REP	2023	2024	Evolution
Régie	Pessac bourgailh, Ambarès, Villenave d'ornon, Le Taillan, Blanquefort, Bruges, Bassens, Bx Bastide, Gradignan, Mérignac, St Médrd en Jalles	1 340,00	1 462,83	9,17%

La présence de bennes sur 11 centres de recyclage a permis la collecte et la valorisation matière par Eco maison.

# LA VALORISATION BIOLOGIQUE



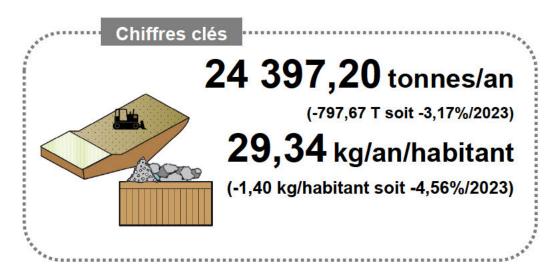


Les tonnages de valorisation biologique comprennent ceux de la collecte des biodéchets (281,80T) traités par un prestataire en charge de la collecte.

Les végétaux collectés en régie communautaire sont valorisés en compost en partie sur le site de « La Grande Jaugue », délégataire du service public de compostage.

Il est à noter que l'évolution des tonnages de végétaux fluctue d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques.

# L'ÉLIMINATION EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON **DANGEREUX (ISDND)**



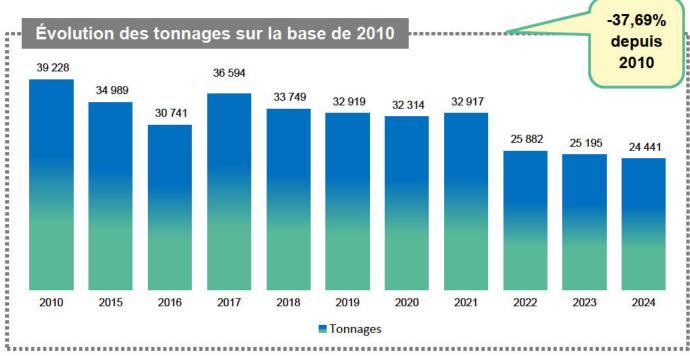
Les tonnages des produits non valori	sables se repartissent ains	
L		
•	2023	2
<u> </u>	2020	1.5

-3,17%

	2023	2024	Evolution
Tout Venant Régie	19 161,92	18 691,01	-2,46%
Tout Venant Sivom	5 630,68	5 360,02	-4,81%
Tout Venant TOTAL	24 792,60	24 051,03	-2,99%
Refus de valorisation	402,27	346,17	-13,95%
Refus TOTAL	402,27	346,17	-13,95%
TOTAL Général	25 194,87	24 397,20	-3,17%

En 2024, les UVE n'ont pas eu recours à l'enfouissement des déchets ménagers non incinérés. On constate une baisse des tonnages stockés en 2024 avec -741,58 tonnes.

Au total, les déchets mis en ISDND représentent moins de 6 % de la totalité des déchets traités, résultat nettement inférieur à la moyenne régionale (29% : source ADEME)



# LES INDICATEURS FINANCIERS

# LE COMPTE ADMINISTRATIF

# LES DÉPENSES DU SERVICE

Chiffres clés

Dépenses réelles d'investissement 30 410 576,94 € (+7,50%/2023)

Dépenses réelles de fonctionnement 110 396 379,11 € (+7,28%/2023)

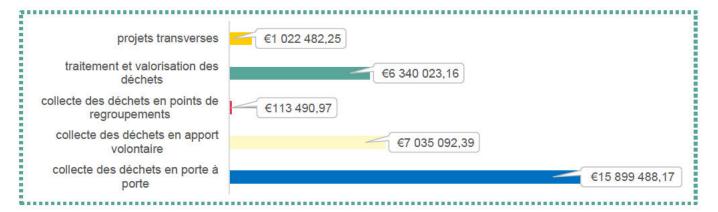
# **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réelles (en €)		2023	2024	Evolution	Ecart
COLLECTE DES DECHETS E	N PORTE A F	PORTE			
Aménagement et construction d'équipements (Bâtiment d'exp Latule et divers)	loitation de	3 595 326,42	2 358 446,96	-34,40%	-1 236 879,46
Acquisition de matériel roulant		6 352 452,88	11 472 248,03	80,60%	5 119 795,15
Acquisition bacs individuels de	collecte	1 383 670,21	1 711 547,17	23,70%	327 876,96
Acquisition matériel divers		30 284,70	357 246,01	1079,63%	326 961,31
	Sous total	11 361 734,21	15 899 488,17	39,94%	4 537 753,96
COLLECTE DES DECHETS E	N APPORT V	OLONTAIRE			
Aménagement et construction d'équipements (Centres de Re- bornes enterrées, etc.)	cyclages,	974 246,06	1 381 745,83	41,83%	407 499,77
Acquisition de matériel roulant		81 808,19	4 000 779,70	4790,44%	3 918 971,51
Acquisition de bornes enterrée	s et	192 929,18	337 822,96	75,10%	144 893,78
aériennes Acquisition de bornes à déchet alimentaires	s	000000000000000000000000000000000000000	684 827,20	Sharper and a sharper of the sharper	684 827,20
Acquisition de bennes amovible centres de recyclage	es pour les	587 024,16	429 752,64	-26,79%	-157 271,52
Acquisition matériel divers		304 476,88	200 164,06	-34,26%	-104 312.82
	Sous total	2 140 484, 47	7 035 092,39	228,67%	4 894 607, 92
COLLECTE DES DECHETS E	N POINTS DE	REGROUPEMEN	NT		
Locaux de pré collecte mutuali	sés	6 475,21	113 490,97	1652,70%	107 015,76
	Sous total	6 475,21	113 490,97	1652,70%	107 015,76
TRAITEMENT ET VALORISA	TION DES DE	CHETS			
Aménagement et construction d'équipements (Centres de trai		1 035 894,53	296 655,50	-71,36%	-739 239,03
Contrat de concession - Financ travaux usines et centre de tri	ement	11 239 359,65	6 043 367,66	-46,23%	-5 195 991,99
	Sous total	12 275 254,18	6 340 023,16	-48,35%	-5 935 231,02
PROJETS TRANSVERSES					
Aménagement de sites		409 329,68	367 413,36	-10,24%	-41 916,32
Informatisation direction		174 546,80	374 464,31	114,54%	199 917,51
Acquisition terrain		1 921 317,00	280 604,58	-85,40%	-1 640 712,42
	Sous total	2 505 193,48	1 022 482,25	-59,19%	-1 482 711,23
AUTRES FRAIS DIVERS					
Remboursement du capital de	And the second s	0,00	0,00		0,00
	Sous total	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	28 289 141,55	30 410 576,94	7,50%	2 121 435,39

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2023	2024	Evolution	Ecart
Amortissements des subventions	63 504,00	66 486,00	4,70%	2 982,00
Autres	15 234 276,06	59 811,91	-100%	-15 174 464,15
TOTAL	15 297 780,06	126 297,91	-99%	-15 171 482,15

<sup>(\*)</sup> Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

### Répartition des dépenses réelles d'investissement



# Évolution des dépenses réelles d'investissement

Après une forte augmentation en 2023, le montant des dépenses réelles d'investissement évolue à nouveau en 2024 avec +2,1 M€ soit une augmentation de +7,5% par rapport à 2023.

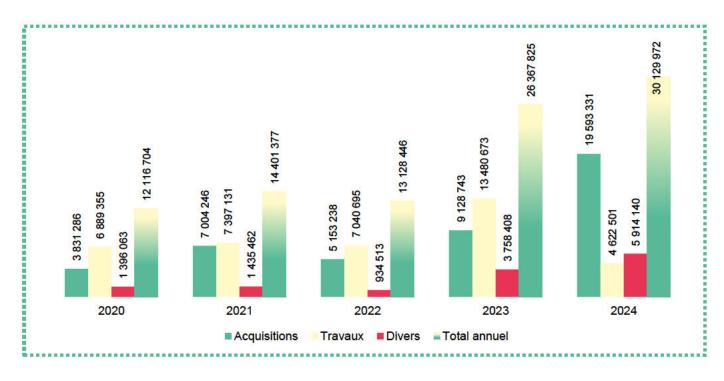
Les principaux postes en hausse concernent :

- +5,1 M€ pour l'acquisition de matériel roulant pour la collecte en porte-à-porte du fait principalement de reports de paiements. En effet, sur 11,47 M€ de dépenses, 8,56 M€ concernent des commandes de 2020 et 2022 et 2,9 M€ des commandes de 2023.
- +3,9 M€ pour l'acquisition de matériel roulant pour la collecte en apport volontaire connaissant également un impact de reports de paiement pour 3,61 M€.

 +0,68 M€ pour l'achat de bornes à déchets alimentaires dont le déploiement a débuté en 2024.

A contrario d'autres postes de dépenses sont en baisse :

- -5,2 M€ pour le financement des travaux des UVE et du centre de tri
- -1,64 M€ suite à des acquisitions de terrains moins importantes et des reports de paiement en 2025 pour 0,7M€.
- -1,2 M€ du fait de l'achèvement des travaux de construction du bâtiment d'exploitation de Latule.



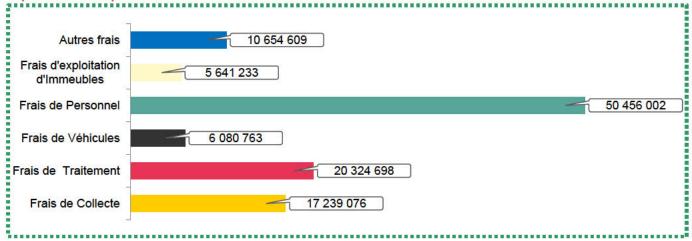
# **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réelles (en €)	2023	2024	<b>Evolution</b>	Ecart
Frais de collecte				
Maintenance des bacs	928 845,19	1 790 692,63	92,79%	861 847,44
Transport par prestataire	2 898 597,14	2 849 756,90	-1,68%	-48 840,24
Participation SIVOM Rive droite	9 641 099,66	10 798 764,91	12,01%	1 157 665,25
Collecte des déchets	1 481 604,29	1 799 861,21	21,48%	318 256,92
Sous total	14 950 146,28	17 239 075,65	15,31%	2 288 929,37
Frais de traitement				
Incinération des déchets ménagers	6 234 901,79	6 353 519,56	1,90%	118 617,77
Tri des déchets recyclables	700 000,00	784 239,19	12,03%	84 239,19
Collecte des biodéchets	17 076,23	191 913,28	1023,86%	174 837,05
Compostage des végétaux	2 540 027,89	3 282 357,75	29,23%	742 329,86
Valorisation des cartons	431 638,37	440 599,25	2,08%	8 960,88
Valorisation du bois	553 941,84	633 557,52	14,37%	79 615,68
Déchets diffus spécifiques des	07 707 72	117 155 00	22.450/	20 207 00
ménages	87 787,73	117 155,69	33,45%	29 367,96
Gravats	413 222,02	237 891,65	-42,43%	-175 330,37
Traitement du TVD	3 855 665,40	3 957 559,76	2,64%	101 894,36
TGAP (incinération)	2 689 623,42	3 133 011,16	16,49%	443 387,74
TGAP (mise en décharge)	1 086 557,94	1 192 892,82	9,79%	106 334,88
Sous total	18 610 442,63	20 324 697,63	9,21%	1 714 255,00
Frais de véhicules			WA YARA	
Carburant	3 342 854,02	3 215 560,07	-3,81%	-127 293,95
Pièces et réparations	1 569 440,15	2 143 705,86	36,59%	574 265,71
Assurances et taxes	399 794,87	721 497,23	80,47%	321 702,36
Sous total	5 312 089,04	6 080 763,16	14,47%	768 674,12
Frais de personnel			1111111	
Personnel du PPGD	44 706 705,54	47 320 807,21	5,85%	2 614 101,67
Quote-part personnel ateliers	2 676 203,46	2 702 971,74	1,00%	26 768,28
Assurances et divers	312 838,19	432 222,65	38,16%	119 384,46
Sous total	47 695 747,19	50 456 001,60	5,79%	2 760 254,41
Frais d'exploitation et de gestion des i			3,1370	
Travaux d'entretien et de maintenance	1 165 754,17	1 152 672,82	-1,12%	-13 081,35
Frais de Gardiennage	1 900 699,43	2 840 971,49	49,47%	940 272,06
Frais de location	282 781,47	398 357,36	40,87%	115 575,89
Consommation d'eau et d'électricité				
gaz	420 139,45	306 649,49	-27,01%	-113 489,96
Assurances et taxes	679 633,64	693 816,08	2,09%	14 182,44
Analyses et divers	65 966,76	248 765,27	277,11%	182 798,51
Sous total	4 514 974,92	5 641 232,51	24,94%	1 126 257,59
Autres frais	4 314 314,32	J 041 ZJZ,J1	24,34 /0	1 120 231,39
Fournitures diverses	911 872,72	1 323 880,39	45,18%	412 007,67
Communication	1 375 717,83	629 556,26	-54,24%	-746 161,57
	1 373 7 17,03	629 336,26	-54,2470	-746 161,37
Participations cotisations diverses	237 383,53	259 253,57	9,21%	21 870,04
subventions  Frais administration générale (hors				
Frais administration générale (hors	5 608 629,15	5 970 187,11	6,45%	361 557,95
frais d'ateliers)				
Frais divers (honoraires, analyses,	683 241,90	1 526 362,66	123,40%	843 120,76
etc.)				
Charges exceptionnelles	2 185 235,71	58 560,73	-97,32%	-2 126 674,98
Intérêts de la dette	816 607,42	886 807,84	8,60%	70 200,42
Sous total	11 818 688,26	10 654 608,56	-9,85%	-1 164 079,71
TOTAL	102 902 088,33	110 396 379,11	7,28%	7 494 290,78

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2023	2024	<b>Evolution</b>	Ecart
Amortissements	9 561 275,76	9 737 042,60	1,84%	175 766,84
Autres	190 520,00	247 677,00	30,00%	57 157,00
Total	9 751 795,76	9 984 719,60	2,39%	232 923,84

<sup>(\*)</sup> Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



## Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

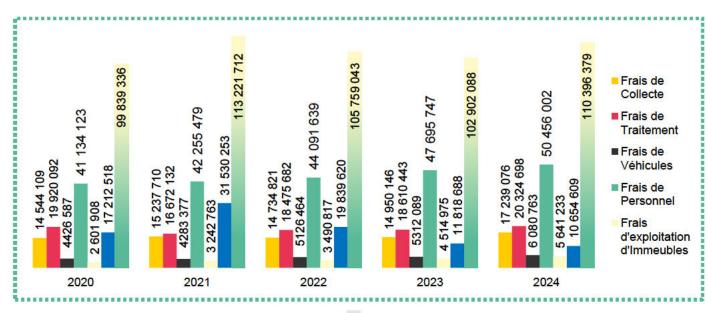
Après deux années de baisse, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 7,5 M€ soit 7,28% par rapport à 2023.

Ces augmentations se constatent plus particulièrement sur :

- Les frais de personnels pour 2,76 M€ avec notamment le recrutement de 28 équivalents temps plein pour pourvoir aux postes vacants.
- Les frais de collecte pour 2,29 M€ dont 1,16 M€ pour la participation au SIVOM Rive droite dont les coûts du nouveau marché sont plus importants. A cela s'ajoute, la hausse des frais de maintenance des bacs pour 0,86 M€ du fait de la multiplication par deux des coûts du marché mais avec un service de meilleure qualité.
- Les frais de traitement pour 1,71 M€ dont 0,74 M€ pour le compostage des végétaux dont les tonnages ont augmenté de 13%. Les Taxes Générales sur les Activités Polluantes (TGAP) augmentent également de 0,55 M€ principalement du fait de l'augmentation du coût de ces deux taxes.
- 0,94 M€ de frais de gardiennage du fait d'un plus grand nombre de centres de recyclages gardiennés et de révisions de prix sur le marché (+5%).

- 0,84 M€ sur les frais divers dont +0,44 M€ sur les frais d'honoraires principalement pour le lancement de la sensibilisation en lien avec les bornes à déchets alimentaires et 0,35 M€ sur un marché d'insertion pour de la mise à disposition de personnels de collecte.
- 0,54 M€ pour les pièces et réparations dont les clés de répartition pour les calculsd'affectation de coût ont été revues à la hausse.
- 0,41 M€ de fournitures diverses principalement pour l'achat de composteurs dont la distribution a été étendue en plusieurs modalités (retrait, stands dans des grandes enseignes, livraison à domicile)
- 0,36 M€ de frais d'administration générale reversés au budget principal.
- 0,18 M€ pour les frais d'analyse du fait du doublement des analyses des eaux sur les centres de recyclage.

Ces hausses sont à nuancer par une baisse de -2,12 M€ de charges exceptionnelles suite à la non comptabilisation de provisions.



# Chiffres clés

Recettes d'investissement 65 287 539,05 € (+33,11%/2023)

Recettes de fonctionnement 149 034 925,30 € (+1,35%/2023)

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

### Évolution des recettes réelles d'investissement

Les chiffres d'une année par rapport à la précédente ne sont fournis qu'à titre indicatif.

En effet la comparaison est difficile, le résultat fluctuant en fonction du montant des reports excédentaires de l'année précédente, cette année en hausse de 12,31% par rapport à 2023.

On notera une affectation d'excédent de fonctionnement capitalisé destiné à financer les futurs projets

d'investissement pour 34 M€ qui explique principalement l'augmentation des recettes d'investissement.

La baisse de -6,9 M€ sur les produits exceptionnels est le résultat de régularisation d'écriture comptable dans le cadre des travaux du centre de tri de Bègles effectuées en 2023.

Recettes réelles (en €)	2023	2024	Evolution	Ecart
Financement				
FCTVA	1 361 285,14	1 206 523,82	-11,37%	-154 761,32
Dépôts et cautionnement reçus	1 540,00	864,00	-43,90%	-676,00
Bonus écologique véhicules	14 000,00	9 000,00	-35,71%	-5 000,00
Produits exceptionnels	6 894 792,00	0,00	-100,00%	-6 894 792,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	14 000 000,00	34 000 000,00	142,86%	20 000 000,00
Sous total	22 271 617,14	35 216 387,82	58,12%	12 944 770,68
Report du résultat du budget investissement N-1	26 775 584,88	30 071 151,23	12,31%	3 295 566,35
Sous total	26 775 584,88	30 071 151,23	12,31%	3 295 566,35
TOTAL	49 047 202,02	65 287 539,05	33,11%	16 240 337,03
Opérations d'ordre budgétaire (*)	2023	2024	Evolution	Ecart
Amortissements	9 561 275,76	9 737 042,60	1,84%	175 766,84
Autres	15 049 595,06	306 061,91	-97,97%	-14 743 533,15
TOTAL	24 610 870,82	10 043 104,51	-59,19%	-14 567 766,31

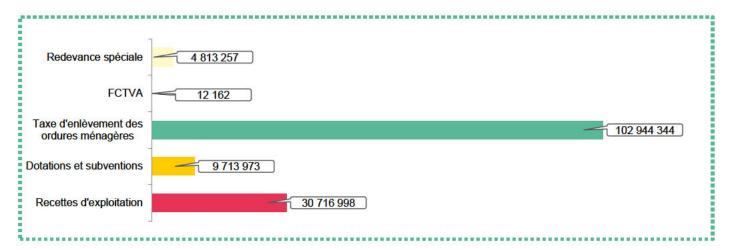
# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles (en €)	2023	2024	Evolution	Ecart
Recettes d'exploitation				
Enlèvements déchets (opérations ponctuelles)	313,38	723,57	130,89%	410,19
Vente de matières	2 305 120,40	1 261 287,64	-45,28%	-1 043 832,76
Recettes versées par délégataire	13 449 879,60	13 378 205,64	-0,53%	-71 673,96
Remboursements et pénalités divers	48 934,75	141 363,55	188,88%	92 428,80
Reprise de matériel	189 690,00	246 250,00	29,82%	56 560,00
Produits exceptionnels	13 551 426,19	15 689 168,06	15,78%	2 137 741,87
Sous total	29 545 364,32	30 716 998,46	3,97%	1 171 634,14
Dotations et subventions				
Soutien Citeo	7 924 759,17	8 918 235,78	12,54%	993 476,61
Soutien Citeo papier	561 341,70	128 538,91	-77,10%	-432 802,79
Soutien OCAD3E	170 694,92	173 399,02	1,58%	2 704,10
Soutien ECODDS	11 454,42	20 621,64	80,03%	9 167,22
Soutien EcoMaison	359 259,20	473 177,43	31,71%	113 918,23
Subvention ADEME	54 000,00	0,00	-100,00%	-54 000,00
Sous total	9 081 509,41	9 713 972,78	6,96%	632 463,37
Financement du service				
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	98 727 515,00	102 944 344,00	4,27%	4 216 829,00
Redevance spéciale	5 251 647,36	4 813 256,51	-8,35%	-438 390,85
FCTVA	59 952,23	12 162,44	-79,71%	-47 789,79
Versement du budget principal	0,00	0,00		0,00
Sous total 1	104 039 114,59	107 769 762,95	3,59%	3 730 648,36
Reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent	4 383 381,88	834 191,11	-80,97%	-3 549 190,77
Sous total 2	108 422 496,47	108 603 954,06	0,17%	181 457,59
TOTAL GENERAL	147 049 370,20	149 034 925,30	1,35%	1 985 555,10
Opérations d'ordre budgétaire (*)	2023	2024	Evolution	Ecart
	438 705,00	67 913,00	-84,52%	-370 792,00

<sup>(\*)</sup> Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

### Répartition des recettes réelles de fonctionnement

(Hors reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent)



### Évolution des recettes réelles de fonctionnement

L'année 2024 comptabilise une hausse des recettes de 1,35% soit 1,99 M€, cependant, ce résultat est à nuancer car il est impacté par une baisse de la reprise de résultat de l'exercice précédent (-3,54 M€).

Sans ces fluctuations, les recettes augmentent de 3,67% soit + 4,9 M€.

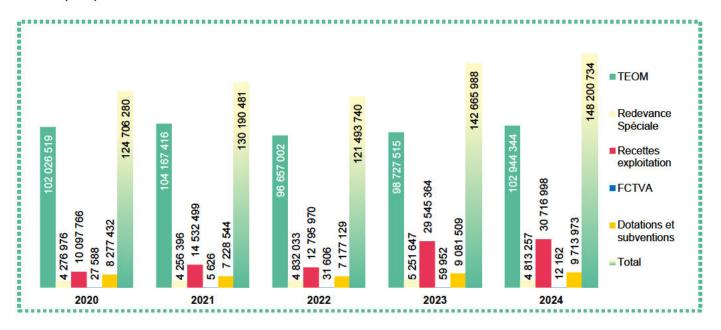
Les augmentations s'expliquent principalement par :

- une augmentation de la TEOM de 4,2 M€ en lien avec les augmentations des bases locatives et fiscales :
- une hausse de 2,14 M€ des produits exceptionnels principalement dues à l'intéressement sur la

- valorisation énergétique (recettes importantes d'électricité perçues par le délégataire (+1,99 M€)) ;
- une évolution des soutiens Citeo de 0,56 M€ à la suite de l'augmentation des tonnages et des soutiens sur les emballages malgré une baisse sur le papier.

Ces hausses sont à nuancer par des baisses de recettes sur :

- -1,04 M€ sur les ventes de matières, l'année 2023 ayant fait l'objet d'un rattrapage de titrage de l'année 2022 pour 1 M€;
- la redevance spéciale pour -0,44 M€ du fait des changements de fréquence de collecte.



# CONCLUSION

L'équilibre du Budget annexe Déchets Ménagers a été réalisé sans aucune participation du Budget Principal grâce à des dépenses de fonctionnement couvertes par les recettes générées.

Les dépenses d'Investissement ont été financées sans recours à l'emprunt, notamment par l'utilisation du fonds de roulement.

# ANALYSE DES COÛTS DU SERVICE

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, une analyse des coûts de revient du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, selon la démarche Compta-coût, est présentée ici Conçue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Compta-Coût est une méthode d'enregistrement des charges et des produits, propre à la gestion des déchets. Ce cadre de référence, basé sur les principes de la comptabilité analytique, est un outil de suivi et de comparaison entre collectivités. Il permet d'identifier et d'agir sur les axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets.

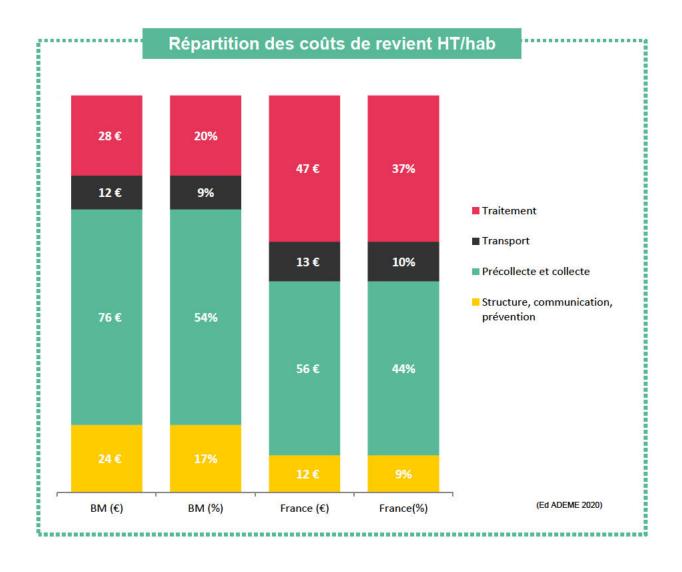
Bien que s'appuyant sur les données comptables de Bordeaux Métropole, un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois nécessaire pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration des charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables et la non considération de la TVA dans la matrice des coûts.

Au final, le coût sera exprimé hors taxe et différent du résultat du compte administratif.

# RÉPARTITION DES COÛTS DE REVIENT HT

La répartition des coûts du service de Bordeaux Métropole diffère du référentiel national (Source: ADEME - Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets. Ed. 2019).

Bordeaux Métropole se démarque par une proportion des charges de traitement nettement plus faible, résultat de la gestion des trois délégations de service public. A contrario, les charges des autres postes (transport, précollecte/collecte, structure, communication et prévention) impactent plus fortement les coûts du service qu'au niveau national, effet lié au niveau de service à l'usager sur le territoire.



# LES COÛTS DE REVIENT PAR FLUX (EN €HT, €HT/TONNE, €HT/HABITANT)

Coûts de revient par flux (en €HT)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgailh)	Gestion des biodéchets	Tous flux
ChargesFonctionnelles	7 935 659,99 €	565 856,53 €	3 397 927,26 €	4 078 049,96€	934 630,31 €	91 715,19 €	383 999,11 €	17 387 838,36 €
Prévention	1 326 760,38 €	67 581,72€	133 141,62€	1 005 969,96 €	497,44€	- €	36 568,47 €	2 570 519,59 €
Collecte et pré-collecte	34 682 883,13 €	1 773 744,49€	16 582 625,47 €	9 260 984,16€	1 181 990,82€	- €	44 762,81 €	63 526 990,88€
Transfert/Transport	2 614 716,13 €	- €	569 428,85 €	5 655 215,78 €	1 172 149,12€	- €	- €	10 011 509,88€
Traitement des déchets	9 872 253,87 €	- €	1 048 647,67 €	9 073 107,71 €	2 876 537,18 €	513 334,01€	201 911,62 €	23 585 792,06€
Charges Techniques	48 496 613,52€	1 841 326,21 €	18 333 843,62 €	24 995 277,61 €	5 231 174,55€	513 334,01 €	283 242,90 €	99 694 812,41 €
Coût complet HT	56 432 273,51 €	2 407 182,74 €	21 731 770,88 €	29 073 327,57 €	6 165 804,87 €	605 049,20€	667 242,01 €	117 082 650,76€
Coût aidé HT	38 728 010,71 €	810 147,56 €	8 877 272,40 €	21 344 577,17 €	5 659 443,00 €	441 797,21 €	667 242,01 €	76 528 490,05€

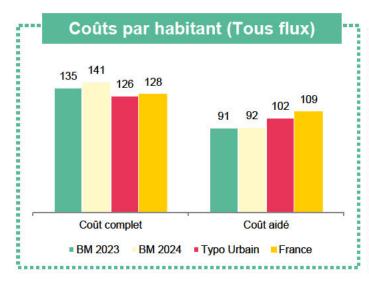
Coûts de revient par flux (en €HT/Tonne)	h .		n e			Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgailh)	Gestion des biodéchets	Tous flux
ChargesFonctionnelles	45,61 €	27,88 €	84,99 €	28,49€	27,07€	(4)	1 362,67 €	42,18€
Prévention	7,63€	3,33€	3,33€	7,03€	0,01€	323	129,77€	6,24€
Collecte et pré-collecte	199,33€	87,41€	414,78€	64,71€	34,24 €	953	158,85€	154,12€
Transfert/Transport	15,03€	- €	14,24€	39,52€	33,95€		- €	24,29€
Traitement des déchets	56,74€	- €	26,23€	63,40€	83,32€	323	716,51€	57,22€
Charges Techniques	278,72€	90,74€	458,59 €	174,65€	151,53€	-	1 005,12 €	241,87€
Coût complet HT	324,33 €	118,62€	543,58 €	203,15€	178,60€	150	2 367,79 €	284,05€
Coût aidé HT	222,58 €	39,92€	222,05€	149,14€	163,93€		2 367,79 €	185,66€

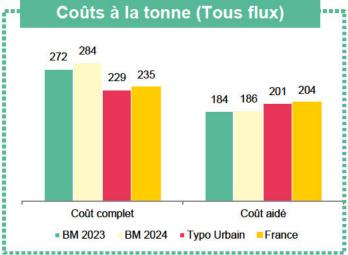
Coûts de revient par flux (en €HT/habitant)				0000		Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgailh)	Gestion des biodéchets	Tous flux
ChargesFonctionnelles	9,54€	0,68€	4,09€	4,90€	1,12€	0,11€	13,66 €	20,91
Prévention	1,60€	0,08€	0,16€	1,21€	0,00€	- €	1,30€	3,09
Collecte et pré-collecte	41,71 €	2,13€	19,94 €	11,14€	1,42€	- €	1,59€	76,40
Transfert/Transport	3,14 €	- €	0,68€	6,80€	1,41€	- €	- €	12,04
Traitement des déchets	11,87€	- €	1,26€	10,91€	3,46€	0,62€	7,18€	28,36
Charges Techniques	58,32€	2,21 €	22,05€	30,06€	6,29€	0,62€	10,08€	119,89
Coût complet HT	67,87€	2,89 €	26,13€	34,96€	7,41€	0,73€	23,74 €	140,80 €
Coût aidé HT	46,57 €	0,97€	10,68 €	25,67€	6,81€	0,53€	23,74€	92,03

# **COÛTS PAR TONNE ET PAR HABITANT TOUS FLUX**

Les coûts complets HT représentent l'ensemble des charges directes et indirectes.

Les coûts aidés HT correspondent à l'ensemble des charges déduction faite des produits, soutiens et aides diverses hors recettes de TEOM et de redevance spéciale.

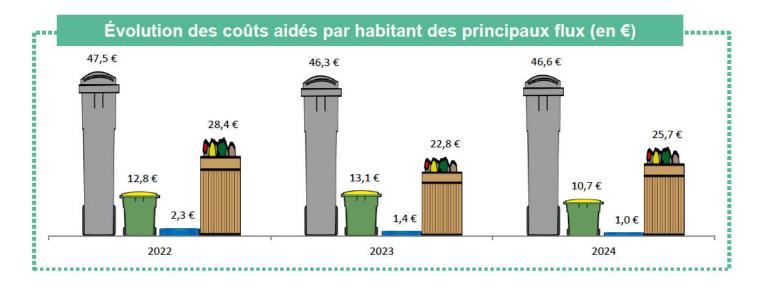




Les coûts aidés par habitant et à la tonne 2024 situent Bordeaux Métropole en dessous de la moyenne nationale tout en garantissant un haut niveau de service malgré une hausse des dépenses de fonctionnement.

# **COÛTS AIDÉS HT DES PRINCIPAUX FLUX**

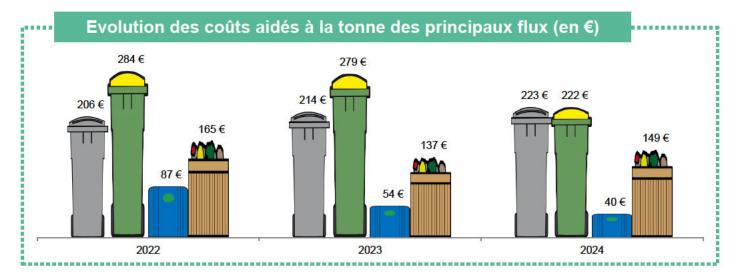
Les coûts par habitant



Au vu de l'évolution des coûts aidés HT par habitant, nous pouvons constater une diminution significative sur le flux de collecte sélective et du verre.

Les coûts par habitant des OMR restent relativement stables contrairement aux flux des centres de recyclage.

## Les coûts à la tonne



Le coût aidé HT global à la tonne reste stable en 2024, principalement du fait de la bonne performance des tonnages et la maitrîse global des coûts. A noter que pour le deuxième année consécutive, les coûts de la collecte sélective et du verre diminuent.

# CONCLUSION

L'année 2024 est marquée par la stabilité des tonnages et l'augmentation de certaines dépenses exogènes.

Malgré tout, Bordeaux Métropole a su maintenir un haut niveau de service tout en réduisant l'impact sur les coûts de revient du service public de gestion des déchets.

# ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES DÉLÉGATAIRES

# LA SOCIÉTÉ VALBOM

Délégataire de service public – Concession avec travaux portant sur le service de traitement des déchets ménagers et assimilés



Crédit Photo Valbom



Crédit Photo Rodolphe ESCHER

# **RÉSUMÉ**

Le document présenté constitue l'analyse du délégant sur la partie financière relative à l'exercice 2024. Les travaux de l'usine de valorisation énergétique de Bègles prévus au contrat ont été mis en service le 19 décembre 2024 achevant ainsi le programme de travaux de premier établissement. Sur le déroulé de l'activité, bien que globalement les volumes toutes activités confondues soient inférieurs à l'exercice précédent le chiffre d'affaires progresse de 12%. Cette évolution dynamique s'explique par des effets prix et une politique commerciale agressive sur le prix de revente de l'électricité. Cette tendance se retrouve dans l'écart au plan d'affaires initial dans les mêmes proportions.

L'avis du délégant s'appuie sur les comptes annuels, le prévisionnel initial et les documents comptables. Sur ces dernières années, excepté 2023, l'activité a été en fort retrait par rapport aux prévisions contractuelles initiales ; les résultats cumulés sont négatifs. Le bilan reflète cette situation, il est soutenu par des subventions conformément au modèle économique retenu. Fin 2024, la quasi-totalité des investissements sont réalisés (71 millions dont 2,5 millions restent à activer). En 2025, l'activité restera impactée par la concurrence de Trigironde, centre de tri commun créée à l'initiative d'un regroupement de syndicats.

# SYNTHÈSE

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêtés des comptes 2024	<ul> <li>28 février réception du CRA* délégataire et de la maquette financière pour analyse</li> </ul>	<ul> <li>28 mars réponses de Valbom aux questions</li> </ul>
	<ul> <li>18 mars premières questions envoyées à Valbom</li> </ul>	<ul> <li>18 avril complément de réponses de Valbom</li> </ul>
	<ul> <li>24 mars séance de travail sur recollement inventaire / CRA / tableaux Excel détaillés</li> <li>26 mars retour de BM sur CRA V1</li> </ul>	20 mai RAD version définitive
	<ul> <li>20 mai validation du contradictoire analyse financière suite à retour de Valbom</li> </ul>	<ul> <li>20 mai retour du contradictoire analyse financière</li> </ul>

- \* Compte rendu annuel (CRA)
- \*\* Gros entretien grande visite et renouvellement (GEGV&R)

# Une priorité sur la réduction des quantités en amont, la valorisation matière et organique en aval

Le marché français des déchets est dominé par les géants des services à l'environnement (Véolia et Suez) suivis de près par les challengers Paprec et Derichebourg réalisant 40 Mds € de chiffre d'affaires. Avec l'accélération de la transition écologique, la filière des déchets connaît une transformation rapide et monte en gamme. Cette tendance se manifeste à travers l'essor d'une collecte plus sélective, un tri plus efficace et une valorisation de plus en plus importante sous forme d'énergie ou de matière recyclée. Au niveau national, les opérateurs du traitement ne bénéficient plus de la hausse des volumes de déchets à traiter, de nouveaux contrats de performance émergent, intégrant une baisse des volumes. (Source : Xerfi 2024)

Les volumes de déchets ménagers (kg par habitant et par an) ont baissé de 12,15% tous flux confondus entre 2010 et 2024 (pour Bordeaux Métropole) pour un objectif fixé à -15% en 2030 (par la loi de transition énergétique d'août 2015 et la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire de février 2020 dite loi AGEC). En 2024, les déchets collectés par Bordeaux Métropole sont majoritairement valorisés énergétiquement, c'est-à-dire par incinération (52%). Les parts de valorisation matière (29%) et de valorisation organique (12%) sont également conséquentes.

Selon les orientations du Plan Déchets 2021/2026 qui porte sa priorité sur la réduction en amont des quantités, « les actions de prévention et de modernisation du service mises en œuvre dans le cadre du Plan Stratégique Déchets vont permettre de réduire les quantités envoyées en centres de traitement (entraînant une maîtrise des coûts associés) et d'orienter une part plus importante en valorisation matière et organique. »

## ❖ Fiche d'identité

Contrat sur le traitement des déchets ménagers réunissant les deux unités de valorisation énergétique de Bègles et de Cenon ainsi que le centre de tri de Bègles

# FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE

Titulaire Société dédiée Valbom - groupe Véolia

Statut SASU au capital de 2 M€ détenu par Soval à 100%

Président Mme Sophie Delage Directeur Général M. Christophe Aran

Exploiter et maintenir les installations de centre de tri et de valorisation Objet

énergétique + travaux d'extension du centre de tri et d'amélioration des

Unités de valorisation énergétique

Périmètre Géographique et fonctionnel

Unités de valorisation énergétique de Bègles et de Cenon (UVE), le centre de tri de Bègles. Traitement des collectes d'Ordures ménagères résiduelles (OMR), des Collectes sélectives (CS), des Déchets d'activité économique non dangereux (DAEND) sur la Métropole, les 7 communes du SIVOM rive droite (sur 10) et en provenance d'apporteurs Tiers.

Du 20/02/2020 au 31/12/2027 pour le site de Bègles

Durée et du 01/01/2021 au 31/12/2027 pour le site de Cenon

Données financières réalisées : en K€	2020 à 2024	Moyenne/an	2024
produits d'exloitation	217 186	43 437	63 192
charges d'exloitation	212 957	42 591	55 519
Excédent brut d'exploitation	4 229	846	7 673
Résultat Courant avant impôt	-15 423	-3 085	-3 774
Résultat Net	-9 948	-1 990	-615
Données de gestion réalisées : en T ou MWh	2020 à 2024	Moyenne/an	2024
Apports sur centre de tri	242 981	48 596	49 032
Apports sur UVE	1 706 353	341 271	368 411
valorisation du tri (expédiés)	237 455	47 491	47 785

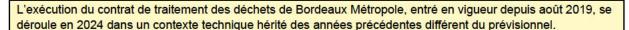
## Points de vigilance

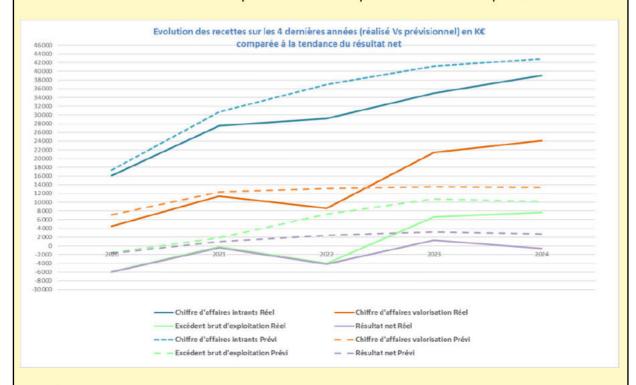
Une activité en fort retrait par rapport aux prévisions du fait d'aléas techniques et de moindres volumes que prévus. Des retards sur la mise en service des biens empêchant le bon déroulé de l'équilibre économique du contrat

Des résultats structurellement négatifs du fait : de mises en service tardives ayant repousé l'activation des immobilisations (amortissements plus accrus sur une courte période) et de l'amortissement des subventions ; et prise en charge (prévue contractuellement) par Valbom du surcoût des travaux.

Un bilan dont la situation nette négative est soutenue par les subventions comme prévu dans le modèle économique retenu.

# L'évolution de l'exécution du contrat ... en synthèse





L'année 2024 est le cinquième exercice du contrat de délégation d'une durée de 7 ans et 10 mois. Cet exercice s'inscrit dans l'épure de l'exercice précédent. L'excédent brut d'exploitation (EBE) est positif même s'il demeure inférieur à la prévision.

Il est à souligner la croissance régulière (excepté 2022) du chiffre d'affaires, qui pour 2024 toutes activités, progresse encore (+12% √s 2023). Cela s'explique d'une part, par le prix de vente de l'électricité (effet multiplicateur de 1,4) qui compense largement la perte de volume (-20% de MWh vendus √s 2023) et d'autre part, par le versement de la rémunération fixe (financement de l'installation versé par BM) tant sur le centre de tri (année pleine sur l'exercice) à hauteur de 6,7 M€ que pour les unités de valorisation (UVE) mises en service en décembre soit 188 k€.

Sur l'activité de tri, le chiffre d'affaires y compris les valorisations matières, s'est accru de 24%. Les ventes hors rémunération fixe (6,7 M€ BM) repartent à la hausse (+2,8%% Vs 2023) malgré une diminution avérée sur les contrats Tiers car bien que les tarifs augmentent de 3% les volumes diminuent (33%). Quant au chiffre d'affaires des matières triées, il est constaté une hausse de 39% : les prix de reprise ont augmenté de l'ordre de 25% en moyenne Vs 2023 permettant ainsi la compensation de perte sur volume (-6% Vs 2023).

Sur l'activité de l'incinération, le chiffre d'affaires hors rémunération fixe s'est accru de 7%. Les volumes de vente augmentent légèrement tous apporteurs confondus de 1% Vs 2023, et les tarifs ont augmenté de 2,4% en lien avec les indices.

Il est à, noter également que le chiffre d'affaires global réalisé est supérieur au plan d'affaires initial (+12%). Les charges d'exploitation augmentent de 11% (+5,7 M€) ∨s 2023, cela s'explique majoritairement par des dépenses de maintenance élevée (+51% ou +3,8 M€ ∨s 2023) en raison d'un incident majeur sur le groupe turbo alternateur de l'U∨E de Bègles et des réparations de fuites sur chaudières. Conséquemment, du fait de ces incidents les tonnes tiers ont dû être expédiées vers un autre exutoire entrainant des coûts supplémentaires d'où la hausse du poste sous-traitance (+15% ou 0,7 M€).

L'EBE à l'instar de 2023 est positif mais ne permet pas de couvrir les dotations aux amortissements (10,4 M€) qui portent sur les installations mises en service et pour lesquelles la rémunération financière versée pas BM n'est pas encore intégrale. Un décalage temporel est apparu entre produits (redevance financière versée à la plus tardive des mises en service des UVEs) et charges (amortissement dès la mise en service, actuellement centre de tri et Uve de Cenon à fin 2023 et très récemment décembre 2024 UVE de Bègles) créant un déséquilibre.

Ainsi, le résultat net est une perte (-0,6 M€) qui a pu être en partie limitée grâce à la reprise de l'amortissement de la subvention d'investissement et de financement (3,2 M€). De plus, l'écart au plan d'affaires initial se creuse, car il était attendu un bénéfice de 2,8 M€.

En cumul depuis 2020, le chiffre d'affaires réalisé (217 M€) se trouve inférieur au prévisionnel (229 M€), ce qui correspond à un retarde d'environ 5%. L'EBE (4,2 M€) quant à lui est presque 7 fois moins élevé que le prévisionnel (28,4 M€). Le décalage dans le temps de la mise en service des biens de production affecte le résultat d'exploitation et le résultat net comparativement à la prévision.

Le résultat net cumulé à fin 2024 est de -9,9 M€ inférieur de 17,8 M€ au prévisionnel.

La situation devrait progressivement s'équilibrer avec le versement plein des redevances fixes (BM) venant compenser l'amortissement conséquent des biens mis en service beaucoup plus tardivement que prévu. Néanmoins, le surcoût des travaux amortis jusqu'à fin 2027 ne sera pas équilibré par l'amortissement des subventions et redevances versées par BM.

Le Bilan comptable est assez conforme à la prévision dans sa structure financière, avec toutefois un actif immobilisé plus conséquent et des amortissements moindres du fait des retards de mises en service. Les capitaux propres bien qu'inférieurs à la prévision demeurent de bon niveau, grâce aux subventions d'investissement versées à 70% par BM (préfinancement) et à 30% par les financeurs (Ademe, Citéo) et les certificats d'économie d'énergie.

Sur un plan opérationnel, les trois installations, très complexes, fonctionnent de façon satisfaisante. Toutefois, plusieurs indicateurs n'atteignent pas la cible contractuelle, pour l'exercice 2023 les écarts de performance donnent lieu à de pénalités.

# LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE Compostage collectif de végétaux



Crédit Photo La Grande Jaugue

# **SYNTHÈSE**

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêté des comptes 2024	<ul> <li>28 février 2025: réception du Compte-Rendu Technique et Financier (CRETEF) et de la majorité des documents demandés</li> <li>Avril 2025 : réception d'éléments supplémentaires sur demande</li> </ul>	<ul> <li>Avril 2025 : échanges sur les comptes et le CRETEF</li> <li>Mai 2025 : envoi du rapport annuel du délégant au délégataire</li> </ul>

# ❖ Fiche d'identité

Statut

	D'IDE		

**Titulaire** La Grande Jaugue, société dédiée à l'exploitation.

SAS au capital de 1 000 000 €, détenue à 99,5 % par la SAS FGJ (Financière Grande Jaugue), à 0,2 % par Cassous, 0,1 % par Sogefi Travaux et 0,2 % par deux personnes physiques.

FGJ est elle-même détenue par le groupe Cassous à 51 %, M.

Henri Cassous à 34 % et la société Pauloutille à 15 %.

Société Exploitante Société La Grande Jaugue.

Président Laurent Lepingle. Directeur Général Jean-Paul Langla.

Le traitement des déchets verts de la Métropole (à l'exception de 7 Objet communes gérées par le Sivom) et la vente du compost produit en

qualité biologique.

Apports provenant des centres de recyclage et des communes de Périmètre Géographique BM (hors apports tiers). Traitements réalisés sur les plateformes de

Saint-Médard-en-Jalles.

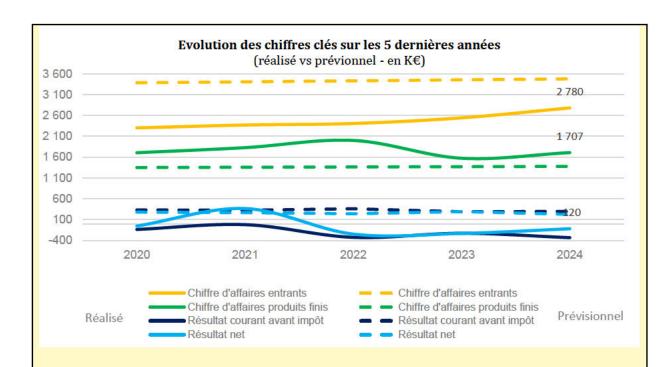
Durée 20 ans, du 1er juillet 2008 au 30 juin 2028.

Données financières :	2013* à 2024	Moyenne/an	2024
Chiffre d'Affaires (CA) <i>en</i> €	46 258 722	3 854 894	4 486 506
Résultat Courant avant impôt (RCAI) <i>en</i> €	-1 241 467	-103 456	-333 454
Résultat Net <i>en</i> €	533 491	44 458	-120 227
Taux de marge nette (RN/CA) en %	1,2%	0,10%	-2,7%
Données de gestion : en T	2013* à 2024	Moyenne/an	2024
Apports déchets verts BM	529 127	44 094	42 909
Total compost vendu	208 461	17 372	18 279

<sup>\* 2013</sup> est l'année de mise en service de la 2nde plateforme.

# Points de vigilance

- Une activité toujours déficitaire, impactée par des difficultés commerciales qui s'accentuent depuis 2 ans (baisse en 2024 du prix unitaire moyen de vente de certains produits finis, particulièrement celui du compost) et une augmentation des charges de personnel décorrélée de l'évolution du chiffre d'affaires
- Une situation financière qui se dégrade avec un endettement important en 2024, nécessaire pour procéder au renouvellement du matériel au regard du manque de trésorerie générée par l'exploitation



### Exercice 2024

Le chiffre d'affaires renoue avec la croissance (+9 % par rapport à 2023), atteignant près de 4,5M€. Cette hausse est due à une augmentation de 9% des recettes des déchets entrants, liée à la fois à l'augmentation du tonnage apporté par Bordeaux Métropole (+6,7 %) et à l'indexation du tarif. Les recettes des produits finis augmentent également de 9 %, malgré une baisse notable du prix unitaire moyen de la tonne de compost vendu (-18 %).

Les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et provisions (DAP) augmentent de 8 %. Cette hausse est principalement tirée par les dépenses de personnel (+16 %), qui représentent 43 % des charges d'exploitation, expliquée par une augmentation du nombre d'ETP et une hausse significative de la rémunération du Directeur de centre. D'autres variations notables incluent une baisse des dépenses d'exploitation et de gestion (-14 %), une hausse des impôts et taxes (+23 %) due en partie à un rappel de taxes, et une forte augmentation apparente du loyer (+94 %) liée à un rattrapage. L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est stable à 1 000k€ en 2024, mais reste insuffisant pour couvrir les DAP et les charges financières élevées.

Le prévisionnel (avenant 4 du contrat) prévoyait pour 2024 un résultat net de 225 k€ grâce à un chiffre d'affaires prévisionnel de 4.8M€, correspondant à un volume d'entrants de 62kT¹, et des charges d'exploitation prévisionnelles légèrement supérieures au réalisé (3 474k€ prévisionnel pour 3 403 k€ réel)
Le résultat courant avant impôt est de nouveau négatif en 2024 (-179k€), pour le 7ème exercice consécutif.
Malgré un résultat exceptionnel, le résultat net est déficitaire, à -121k€ pour la troisième année consécutive.

En cumul depuis 2008, date de début du contrat, le chiffre d'affaires réalisé est de 54M€ vs 58M€ dans le prévisionnel. L'EBE s'élève à 12.3M€, légèrement en deçà des dotations aux amortissements (12.6M€), contre 16.5M€ d'EBE pour 13.4M€ de dotations aux amortissements dans le prévisionnel.

Le résultat net cumulé sur les 16 années de contrat est de 0.2M€, inférieur de 2.2M€ au prévisionnel.

La situation financière s'est par ailleurs largement dégradée sur l'exercice en raison de la souscription d'un emprunt important visant à financer des investissements, non couverts par la trésorerie de l'activité. Malgré cet emprunt bancaire, un apport en compte-courant de 400 k€ a également été nécessaire pour faire face aux tensions de trésorerie.

A date, la société est donc très endettée et des investissements sont prévus pour 2025. A un niveau très bas fin 2024, une amélioration de la trésorerie générée par l'activité est indispensable pour pouvoir assumer ces investissements et améliorer la situation financière de l'entreprise. Cette amélioration semble plausible sous réserve d'un effort fait sur la commercialisation, un retour impératif à la croissance et l'optimisation des charges.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Estimation prévisionnelle non engageante pour BM

# **ANNEXES**

- Tableau des effectifs du Pôle Prévention et Gestion des Déchets (P.P.G.D)
- Tableau de répartition des tonnages par déchetterie
- Lexique
- Les adresses utiles

# TABLEAU DES EFFECTIFS DU P.P.G.D. AU 31/12/2024

DIRECTION	Catégorie	Effectif voté	Effectif pourvu 2023	Effectif pourvu 2024	Variation 2024/2023
ADG PREVENTION ET GESTION DES DECHETS		1	1	1	0
Adjoint.e au directeur.rice général.e	Α	1	1	1	0
DIRECTION RESSOURCES		27	21	21	0
Directeur.rice	Α	1	1	1	0
Chargé.e de mission accompagnement au changement	A	1	1	0	-1
Responsable de la mission d'appui à la mise en œuvre du volet social du plan stra SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	Α	1	0	0	0
2010 A 100 A 1		8	5	6	1
Responsable de service CENTRE GESTION RH	Α	4	3	4	1
Responsable de centre	В	1	1	1	0
Gestionnaires ressources humaines	С	3	2	3	1
CENTRE FORMATION	Ü	3	2	1	-1
Responsable de centre	В	1	1	0	-1
Assistante administratif.ve	c	1	0	0	0
Formateur.rice / référent.e matériels	С	1	1	1	0
SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER		16	14	14	0
Responsable de service	Α	1	1	1	0
Adjoint.e stastitique	С	1	1	1	0
Assistant.e.s administratif.ve.s	С	2	2	2	0
Assistant.e de direction	С	-1	1	1	0
Contrôleur.euse de gestion	Α	1	0	1	1
Acheteur.euse	Α	1	0	1	1
CENTRE ACHATS		4	4	3	:-1
Responsable de centre	В	1	1	1	0
nstructeur.rice.s marchés publics	В	2	2	1	-1
Assistant.e marchés publics et achats	С	1	1	1	0
CENTRE BUDGET ET FINANCES		5	5	4	-1
Responsable de centre	В	1	1	0	-1
Assistant.e comptable	С	4	4	4	0
DIRECTION STRATEGIE ET MAITRISE D'OUVRAGE		48	42	43	1
Directeur.rice	Α	1	1	1	0
Chargé.e de mission pilotage et suivi des contrats de lélégation de service public	A	2	2	2	0
MISSION PLAN STRATEGIQUE DECHET 2026		4	3	4	1
Responsable de mission	A	1	1	1	0
Chargé.e de mission centre de recyclage et réemploi	A	1	0	1	1
Chargé.e de mission collecte et biodéchets	A	1	1	1	0
Chargé.e de mission extension des consignes de tri (ECT) et habitat vertical	A	28	24	25	1
Responsable de service	Α	1	1	1	0
CENTRE PREFIGURATION BIODECHETS		16	13	14	1
Responsable de centre	Α	1	1	1	0
Jnité déploiement compostage collectif		4	3	4	1
Ambassadeurs.drices du compostage collectif	С	4	3	4	1
Jnité déploiement habitat individuel		11	9	9	0
Responsable d'unité	В	1	1	1	0
Assistant.e.s technique.s habitat individuel	c	3	1	2	1
ogisticien.ne habitat individuel	С	1	1	1	0
Ambassadeur.drices du bio déchets	C	6	6	5	-1
CENTRE MAITRISE D'OUVRAGE ET PATRIMOINE		4	3	4	1
Responsable de centre	Α	1	1	1	0
Chargé.e d'opérations	В	2	1	2	1
Projeteur.trice / Surveillant.e de travaux	С	1	1	1	0
CENTRE GESTION DES DONNEES INFORMATISEES DE COLLECTE		4	4	4	0
Responsable de centre	Α	1	1	1	0
Chargé.e d'études Méthode Qualité et Outils métiers	Α	1	1	1	0
Chargé.e d'études	В	1	1	1	0
Dessinateur.rice	С	1	1	1	0
CENTRE ANIMATION DE LA POLITIQUE DECHETS		3	3	2	-1
Responsable de centre	Α	1	1	0	-1
Chargé.e de mission innovation et développement des filières	Α	1	1	1	0
Chargé.e de mission coopération territoriale et contractualisation	Α	1	1	1	0
SERVICE PREVENTION		13	12	11	-1
Responsable de service	Α	1	1	1	0
Assistant.e pilotage et communication	С	1	1	1	0
CENTRE ANIMATION DES PARTENARIATS		3	3	3	0
Chargé.e.s d'animation prévention	В	3	3	3	0
CENTRE ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS		8	7	6	-1
Responsable de centre	Α	1	1	1	0

DIRECTION EXPLOITATION		020	853	881	20
Directeur.rice	Α	929	1	1	28
Chargé.e de coordination	A	1	1	1	0
CENTRE MATERIEL ET SITES		58	52	54	2
Responsable de centre	В	1	1	1	0
Responsables d'unités	С	5	5	5	0
Adjoint.e.s aux responsbales d'unités	С	6	6	6	0
Agent.e.s d'exécution	С	46	40	42	2
SERVICE VALORISATION		160	153	155	2
Responsable de service également responsable du site Eysines	Α	1	1	0	-1
CENTRE PILOTAGE ET TRANSPORT	0220	44	41	42	1
Responsable de centre	В	1	1	1	0
Contremaîtres transport	С	2	2	2	0
Assistant.e indicateurs d'activités	С	1	1	38	0
Agents de conduite  CENTRE EXPLOITATION	С	40 98	37 96	98	2
Responsable de centre	В	1	1	1	0
Contremaître fonctionnel.lle	С	1	1	1	0
Contremaître des centres de recyclage	С	4	4	4	0
Agents.es d'exploitation	С	92	90	92	2
CENTRE SUPPORT VALORISATION (EX CENTRE TRAVAUX)		17	15	15	0
Responsable de centre	В	1	1	1	0
Agent.e.s d'assistance administrative	С	2	2	2	0
Unité maintenance et travaux		11	9	9	0
Contremaître d'exploitation support valorisation	С	1	1	1	0
Jardiniers.ères	С	0	2	0	-2
Agents.es de conduite	С	2	2	2	0
Agent.e de maintenance polyvalent.e	С	4	0	2	2
Responsable d'équipe / métallier.ère soudeur.euse	С	1	1	1	0
Métalliers.ères soudeurs.euses	С	3	3	3	0
Unité appui administratif		3	3	3	0
Surveillant.e.s de travaux	С	3	3	3	0
SERVICES DE COLLECTE EYSINES / LATULE & BEGLES		709	646	670	24
Responsable de service	A	2	2	2	0
Chargé.e de suivi de l'informatisation de la collecte	В	2	1	2	1
Agent e d'assistance administrative	С	1 594	557	0 566	-1 9
ZONES DE COLLECTE  Pagapagables de range	В	5	5	5	0
Responsables de zones Adjointes aux responsables de zone	C	5	5	5	0
Assistant.e.s administratif.ve.s	C	9	9	8	-1
Contremaîtres	С	18	17	18	1
Agent.e.s de conduite	С	136	130	132	2
Agent.e.s de collecte	С	421	391	398	7
CENTRE SUPPORT COLLECTE		31	21	27	6
Responsable de centre	В	1	1	1	0
Unité proximité		16	16	15	-1
Responsable d'unité	В	1	1	1	0
Agent.e d'assistance administrative	С	1	1	1	0
Responsables de section suivi qualité et interventions déchets	С	2	2	2	0
Agents suivi qualité et interventions déchets	С	9	7	8	1
Agent.e de collecte du carton (transfère de un poste en agent suivi qualité et interve	С	0	2	0	-2
Chargé.e de la section habitat collectif	С	2	2	2	0
Agent.e assistance technique habitat collectif	С	1	1	1	0
Unité surveillance	(200)	7	4	7	3
Responsable d'unité	В	1	0	1	1
Agent e de suivi opérationnel des prestations marchés	С	4	3	4	1
Agente de maintenance des bacs Unité relations usagers	С	7	0	2	1
Responsable d'unité	В	1	0	1	1
Agent.e.s de relations usagers	С	6	0	3	3
CENTRE APPORT VOLONTAIRE	, U	40	35	38	3
Responsable de centre	В	1	1	1	0
Contremaîtres d'exploitation	С	5	4	4	0
Agent.e.s d'entretien CAV	С	6	6	6	0
Agent.e.s maintenance du parc de bornes	С	3	2	2	0
Agent.e.s grutier.ère.s	С	25	22	25	3
CENTRE REDEVANCE SPECIALE		6	4	6	2
Responsable de centre	В	1	0	1	1
Agent.e.s d'assistance administrative	С	5	4	5	1
CENTRE DE TRANSFERT ET USINES	735	33	25	29	4
Responsable de centre	В	1	1	1	0
Contremaîtres exploitation	С	5	4	4	0
		16	13	13	0
Conducteur rice s super lourd	С		1 12	10.0	
Conducteur.rice.s super lourd Agent.e d'exploitation	С	10	6	10	4
Conducteur rice s super lourd			6 1 917	10 1 946	0 29

# TABLEAU DE RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHETTERIE

Nombre Tr visiteurs	Q.	Σ	Bois	Cartons	s Mobiler	r Métaux	Déchets verts	ets Gravats	S GEM Hors Froid	GEM Froid	oid Ecrans	s PAM	몺	Comburant	Huile Moteur	Pâteux	Acides Toxiques	Bases	Solvants	Aérosol Ph	DIVERS Aérosol Phytosanitaire Médicaments Radiographie	DIVERS Médicaments Radiographie	TOTAL (tonnes)
119 496	1 997,92	423,39	¥6	970,14 109,	109,92 233,220		184	2 837,500 1446	1446,96 79,011		43,792 12,074	72,783	13 0,853		12,960	22,824		<u> </u>	0,106	0,155	0,044	990'0	8 588,518
. 9	17 600 389,26	36 134,42	26	267,18 30,	30,64	93,200		670,520 367	367,20 13,385		11,286 3,778	78 11,110	0 0,425	2	3,600								1 996,004
5	60 710 1 728,32	32 660,93	916	919,38 114,	114,60 8,840		_	834,940 1210	1210,16 45,572		15,027 14,071	71 46,533	3 0,956	6 0,048	081'6	22,323			0,595	0,230	0,130	000	6945,184
	119 085 979,84	720,20	988	868,11 111,	111,97 109,180			2 556 110 1079,69			34,611 8,522	22 51,761			7,830	23,950	250'0		0,586	0,334	0,258	0,150	6 822,421
10	144 000 2 827,51	51 1747,59	197	978,98 208,	208,06 27,420			1014,590 2938,88	388 73,940		47,234 14,048	48 90,200	00 1,552		9,450	44,209		010'0	0,117	0,410	0,163	0,108	11 369,275
5	75 539 1 819,16	16 778,53	1157,38		00'181	245,		812,360 1113,43	3,43 43,276		7,701 7,281	81 20,910	0 0,383	3									6213231
(1)	1360 266	13,02		0000	10,05	000'0		0,000	0,00 3,735		3,125 0,424	24 1,080	000'0	0									34,084
. 00	139 823 2 079,12	1 205,62	1368,53		180,64 137,760			2 904,360 1 944,72			50,551 16,874	74 81,121	1,871	1 0,066	11,250	43,076	0,040	0,041	879'0	0,452	0.325	0,341	10 495,247
	134 172 1 301,74	74 814,38	1012,71		135,11 10,380			3 076 410 1250	1250,36 34,433		25,332 7,732	32 64,110	0 1,783		6,480	31,509			0,592	0,467	0,298	0,116	8 108,565
	157.387 891,28	28 1 058,79	1 104,60		135,95 160,520	20 283,360	360 3 890,870	0,870 1,876,63	39,005		34,627 11,461	61 66,772	72 1,878	8 0,131	8,550	23,582			001'0	0,183	0,150	0000	9 588,510
	131 082 1 520,63	63 1685,94	1 663,90		190,95 16,240		980 2 584,350	4,350 1,853,20	3,20 90,930		49,364 19,282	82 112,489	9 2,812	2 0,040	11,070	48,536	160°0	0,113	2219	9990	0,537	0780	10 300,621
	150 378 1174,60	60 1111,32	1 208,53		146,83	351,		2 531,840 1351	1351,90 56,887		27,474 14,633	33 73,660	2,509	9 0,048	5,490	17,594	140,0	610'0	979'0	0,244	0,196	0,113	8071,336
	158 904 1 094,84	1443,04	1169,71		169,81 384,590	90 383,290		3 392,740 2039,20	006'83 00'6		38,995 16,383	83 95,995	5 2,468	8 0,350	13,680	45,759	0,435	0,157	2,307	9830	0,856	0,281	10 379 234
	81 809 1 104,90	16,705 06	1116,46		114,30	383,380		1 738,600 1 207,81	7,81 48,896		29,246 12,519	19 59,369	68,1	6									6325298
	142 348 1 047,13	13 468,29	1143,01		130,78 12,940			3781,620 1419,22	3,22 80,582		39,613 17,741	41 88,007	1,783	3 0,264	11,790	27,753	0,236	0,103	1,763	0,572	0,490	0,247	8 642,876
	181 634 2615,90	2 091,18	2193,93		230,56 361,740	40 538,220	220 4 100,740	0,740 2949,49	3,49 108,682		72652 09619	27 112,792	2,466	6 0,100	15,660	33,857			0,365	0,274	0,144		15 443,996
																							0000
	1815327 22574,80	80 14 864,55	18137,55	55 2207,18	7,18 1462,83	83 5001	ह	37 727,55 24048,85	385: 934,745		559,938 202,750	50 1 048 292	24,231	1221	126,990	379,972	806'0	0,443	10,004	4,823	3,91	1,835	129 324,395
										27.24.72	1.3		١						A01 67K				
	Nombre TVD	Σ	Bois	Cartons		Mobilier Métaux		ets Gravats			Ecrans	PAM PAM	<u>R</u>	Batteries	Huiè	Pâteux	Acides	Bases	Solvants	Aérosol Ph	Solvants Aérosol Phytosanitaire Médicaments	DIVERS	TOTAL
	visiteurs						verts		Froid	Hors Froid					Moteur							Radiographie	(tonnes)
	81 580 1 257,9			109 204,534	- 33		100	1734,017 1 487,777			0.0		74		4,470	14,222			0,260	0,237	0,206	5160	5 848,158
	40 945 2 289,78		811,602		904	l	100	2 892,309 1 350,601	601 40,422		23,036 12,945	45 56,426	9		11,731	19,057	0,202	0,160	0,466	0219	0.326	0,534	7942,556
	3547,678	78 0,000	1 563,711	711 383,528	П	0,000 506,035	1000	4 626,326 2 838,378	378 89,507	1275	57,294 24,932	32 100,090	0000 0	00000	16,201	33,279	0,319	0,273	0,736	0,456	0,532	1,449	13 790,714
										171,823	823		1						37,034			\	
	1937 852 26 122,482	82 14 864,550	19 701,259		2 590,712 1 462,830	30 5.507,375	375 42.353,876	3,876 26.887,224	224 1 024,252		617,232 227,682	82 1148,382	24,231	1771	143,191	413,251	1,227	91,716	10,730	5,279	4.123	3,284	143 115,109
					ă.					}	+		1						\				
								307.55		3.017	7 55								017 SEF		_		

80

# **LEXIQUE**

- 1. Les appellations mentionnées correspondent à des définitions bien précises :
  - Ordures ménagères: contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaire. Lorsque l'on parle d'ordures ménagères résiduelles, il s'agit des ordures restant après collectes sélectives.
  - Ordures ménagères et assimilées : ordures ménagères et déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations collectés avec les ordures ménagères.
  - Déchets ménagers et assimilés : ensemble des déchets collectés hors déchets communaux et communautaires.
  - Déchets des services municipaux et communautaires : déchets de voirie et de marchés, déchets des collectivités.
  - Déchets des professionnels : déchets issus d'activités professionnelles collectés séparément.
  - Déchets municipaux : déchets ménagers et assimilés et déchets des services municipaux et communautaires.
  - Centre de transfert : Plateformes de rupture de charge des déchets ménagers et assimilés
  - ❖ D.P.G.D : Direction Prévention et Gestion des Déchets
  - ❖ BADA : Bornes d'apport de déchets alimentaires
- 2. La population mentionnée dans ce rapport est la population municipale légale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (source INSEE), soit 819 604 habitants.

# LES ADRESSES UTILES

# Siège social de Bordeaux Métropole

Esplanade Charles-de-Gaulle 33076 Bordeaux Cedex Tél. 05 56 99 84 84

Fax: 05 56 96 19 40 www.bordeaux-metropole.fr

### Pole Prévention et Gestion des Déchets

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux

Tél. 05 56 11 83 83 Fax: 05 56 11 83 91

Email: dgdp@bordeaux-metropole.fr

## Unité Collecte Réclamation (bacs gris et verts)

Tél. 05 56 11 83 88

## Centre Administratif Redevance Spéciale

Tél. 05 57 35 69 06

Email: dechets-redevancespeciale@bordeaux-

metropole.fr

### Information sur le tri et la prévention

N° gratuit : 0800 22 21 20

# Les 18 centres de recyclage

Ambarès et Lagrave avenue Jules Ferry

Tél. 05 56 77 71 32

Ambés 22 rue Jean Mermoz

Tél. 05 56 77 05 54

Bassens rue Franklin

Tél. 05 56 38 32 46

Blanquefort avenue du 11 novembre

Tél. 05 56 95 61 51

Bordeaux Carles Vernet 60 rue Carles Vernet

Tél. 08 00 22 21 20

Bordeaux Nord rue Surcouf

Tél. 05 56 39 08 27

Bordeaux Bastide quai Deschamps

Tél. 05 56 40 21 41

Bruges rue André Sarraud

Tél. 05 56 57 90 88

Eysines rue Jean Mermoz

Tél. 05 56 18 93 22

Floirac ZAC des quais rue Aristide Bergès

Tél. 05 57 97 03 97

Gradignan allée de Mégevie

Tél. 05 56 75 05 90

**Mérignac** avenue des marronniers

Tél. 05 56 34 15 06 ou 05 57 53 33 00

Pessac Bourgailh chemin de la Princesse

Tél. 05 35 38 91 10

Pessac Gutenberg rue Gutenberg

Tél. 05 57 92 60 81

Pompignac 19 avenue du Périgord

Tél. 05 57 97 03 97

Saint Médard en Jalles avenue de Touban

Tél. 05 56 05 40 06 ou 05 57 53 30 34

Le Taillan-Médoc route de Saint Aubin

Tél. 05 56 05 71 43

Villenave-d'Ornon chemin de Galgon

Tél. 05 56 87 02 51



